

## Public Hearing

## Audience publique

### Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

### VOLUME 38

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

#### Held at :

Best Western Truro Glengarry  
150 Willow Street  
Truro, Nova Scotia

Monday, June 20, 2022

#### Tenue à :

Best Western Truro Glengarry  
150, rue Willow  
Truro, Nouvelle-Écosse

Lundi, le 20 juin 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Me Roger Burrill	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Emily Hill	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me Jamie VanWart	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Jane Lenehan	Counsel / Conseillère
Me Sandra McCulloch	Counsel / Conseillère

**III**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX : LA RECHERCHE D'INFORMATIONS DES FAMILLES ET LES AVIS DE DÉCÈS AUX PLUS PROCHES PARENTS</b>	1
Présentation par Me Emily Hill	2
<b>GEND. NICK DORRINGTON, Sous affirmation solennelle</b>	14
Interrogatoire en-chef par Me Roger Burrill	14
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	62
Contre-interrogatoire par Me Jane Lenehan	73
Contre-interrogatoire par Me Sandra McCulloch	74

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
2222	(COMM0058972) « La recherche d'informations des familles et les avis de décès aux plus proches parents », incluant tous autres documents connexes	2
2223	(COMM0059092) « Révisé le 13 juin 2022, plus d'enquêtes sur le rapport de Portapique. »	13
2322	(COMM0058987) affidavit de Donalee Williston	97
2323	(COMM0053812) L'horodatage du fichier texte SMI d'observations du Big Stop d'Enfield en lien à la pièce P-1094	98

Truro, Nova Scotia

--- L'audience débute le lundi 20 juin 2022 à 9 h 33

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

On comment aujourd'hui en se rappelant de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Cette semaine, nous continuons notre travail en considérant différents aspects des communications et des services de soutien. Nous devons explorer ces interventions comme partie de notre mandat. Aujourd'hui, les avocats de la Commission vont partager un document fondamental sur les avis de décès aux plus proches parents et comment les familles ont obtenu des renseignements au sujet de leurs êtres proches pendant et après les pertes massives. On peut ajouter cela à notre compréhension de ce qui a été élaboré à partir des documents fondamentaux précédents et en raison des comparutions des témoins.

Ce furent des heures difficiles pour les membres des familles de chercher des renseignements au sujet de leurs proches et de nombreuses personnes impliquées aussi. Si à un moment donné, vous ou quelqu'un que vous connaissez ont besoin d'aide, vous pouvez rejoindre quelqu'un à notre service de santé mentale ici sur les lieux ou veuillez rejoindre un des services de soutien indiqués sur notre site web.

Suite à la présentation du document fondamental, le gendarme Nick Dorrington va comparaître au sujet de son contrôle routier de l'auteur en 2020 et son rôle dans le confinement de Portapique, notamment le fait qu'il s'est présenté à Cobequid Court le 19 avril 2020.

Je demanderais maintenant à l'avocate principale de la Commission, Emily Hill, de commencer.

**--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX : LA RECHERCHE**

**1 D'INFORMATIONS DES FAMILLES ET LES AVIS DE DÉCÈS AUX PLUS PROCHES****2 PARENTS****3 --- PRÉSENTATION PAR Me EMILY HILL :**

4 **Me EMILY HILL:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les  
5 Commissaires, les participants et participantes, et tout le monde qui regarde les  
6 procédures à Truro et via la diffusion sur le web.

7 Je m'appelle Emily Hill et je suis membre des avocats de la  
8 Commission.

9 Aujourd'hui, je vais faire une présentation sur le document  
10 fondamental appelé « La recherche d'informations des familles et les avis de décès aux  
11 plus proches parents ».

12 Je demanderais à Madame la registraire que ce document  
13 fondamental soit identifié comme pièce.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 2222.

15 **Me EMILY HILL:** Alors, je demanderais également que tous les  
16 documents connexes soient identifiés.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ils sont déposés en tant  
18 que pièces.

**19 --- PIÈCE No. 2222:**

20 (COMM0058972) « La recherche d'informations des familles  
21 et les avis de décès aux plus proches parents », incluant  
22 tous autres documents connexes

23 **Me EMILY HILL:** Alors, un des aspects du mandat de la  
24 Commission est d'explorer les étapes entreprises pour informer, soutenir et s'engager  
25 auprès de ceux qui sont les plus touchés. Ce document fondamental met l'emphase sur  
26 ce premier aspect-là. Les étapes prises pour informer les membres des familles au  
27 sujet de ce qui s'est passé pendant les pertes massives et dans les journées d'après.  
28 Ça parle également de la découverte des victimes à Cobequid Court, c'est-à-dire Joy et

1 Peter Bond, Aaron Tuck, Jolene Oliver et Emily Tuck. Nous allons également faire  
2 mention des autres victimes des pertes massives.

3 Ce n'est pas la première fois... c'est pas pour la première fois que  
4 nous présentons des renseignements difficiles. En partant, d'emblée, c'est un survol du  
5 document fondamental, il y a bien plus de renseignements contenus dans ce document-  
6 là, notamment des détails des efforts des familles afin d'obtenir des renseignements, et  
7 le document fondamental, c'est notre compréhension actuelle de ces renseignements,  
8 c'est en pleine... ça va continuer d'évoluer, mais je vais partager ce que nous avons  
9 appris jusqu'à date avec le public.

10 Alors, je vais commencer en vous parlant des lois pertinentes et  
11 des politiques pertinentes.

12 « Plus proches parents », « PPP », sont des termes utilisés dans le  
13 document fondamental et dans les documents sources, cela fait référence aux  
14 membres de la famille les plus proches de la personne décédée, et ceux utilisés par la  
15 GRC pour indiquer lorsqu'on fait l'avis de décès. Alors, la *Loi sur les enquêtes sur les*  
16 *décès*, c'est une loi néo-écossaise, alors ça établit qui est le plus proche parent; le  
17 médecin légiste s'inspire de cette loi-là pour indiquer avec qui il peut partager des  
18 renseignements.

19 Alors, l'encadrement du processus de l'avis aux plus proches  
20 parents est établi dans le Manuel des opérations de la GRC. Comme vous voyez sur la  
21 liste qu'on retrouve à l'écran, ça exige une coopération du coroner – en Nouvelle-  
22 Écosse, c'est le médecin légiste – pour assurer l'identification positive avant que l'on  
23 fasse notification à une famille. Ça dirige aux membres de fournir des renseignements  
24 aux familles sur comment voir les victimes ou de faire des dispositifs pour récupérer le  
25 corps et devrait également fournir des renseignements pour les services aux victimes et  
26 pour le médecin légiste.

27 Je veux également signaler qu'il y a une politique séparée quand il  
28 s'agit du décès d'un membre de la GRC. Cela exige une référence précise, ça doit être

1 renvoyé directement à l'Unité des communications stratégiques.

2                   Alors, je vais vous parler des évènements des pertes massives en  
3 établissant certaines des affectations en matière de communication avec les familles  
4 pendant... du 18 au 20 avril.

5                   Le 19 avril, le Groupe des crimes majeurs de Nord-Est Nova est  
6 devenu responsable pour compléter les avis de décès aux plus proches parents. Le  
7 gendarme Randy Slawter était affecté à la (inaudible) \*[09.37.58] de liaison de famille  
8 pour la famille de Stevenson. Le gendarme Wayne Bent était la liaison familiale pour  
9 toutes les autres familles.

10                   Plus tard dans la présentation, on va voir que certaines familles ont  
11 reçu des avis de décès du plus proche parent avant que le Groupe des crimes majeurs  
12 était responsable des avis aux PPP.

13                   Les stations des transmissions opérationnelles, la GRC et les  
14 détachements de la GRC ont reçu des messages d'au-delà de 100 membres des  
15 familles et des résidents de Portapique. Dans la plupart des cas, les appelants ont  
16 fourni des coordonnées et on leur a dit que quelqu'un retournerait leurs appels, ces  
17 messages ont été renvoyés. Il y a plusieurs qui ont cherché à appeler à plusieurs  
18 reprises. Les messages ont été acheminés vers le triangle de commandement et au  
19 gendarme Bent. Localement, de d'autres provinces, il y avait des gens à travers les  
20 États-Unis aussi.

21                   Une partie des enquêtes de la Commission a compris, a considéré  
22 lorsque la GRC s'est rendue aux maisons à Cobequid Court, ces activités tombent à  
23 l'extérieur du créneau des autres documents fournis en vertu de Portapique, alors je  
24 vais fournir ces renseignements-là ici. On voit les renseignements en plus grands  
25 détails dans le document fondamental, également dans les rapports supplémentaires  
26 qui seraient déposés comme un document source.

27                   C'est une carte pour vous rappeler où se trouve Cobequid Court et  
28 comment elle est rattachée aux autres scènes de crime à Portapique. Pour la figure à la



1 gauche, vous verrez Cobequid Court et vers le bas, près de l'eau, et la figure à gauche  
2 [sic], c'est une autre vue en entrant dans Portapique.

3 Il y a deux résidences où il y a... où l'auteur a pris la vie de  
4 résidents, [redacted] Cobequid Court, la maison de Aaron Tuck, Jolene Oliver et Emily Tuck, et  
5 [redacted] Cobequid Court, la maison de Joy et Peter Bond.

6 Le matin du 19 avril, tandis que les évènements se déroulaient  
7 ailleurs, le sergent O'Brien et le sergent d'état-major Carroll se rendaient à Portapique.  
8 Le sergent O'Brien a dû prendre le contrôle de ces scènes et le sergent d'état-major  
9 Carroll [sic] a été dirigé de faire des patrouilles dans la communauté.

10 Les renseignements sur cette diapo au sujet des déplacements,  
11 des mouvements du gendarme Dorrington sont en fonction des données GPS,  
12 Me Burrill va l'explorer davantage cet après-midi. Les données GPS montrent qu'il a  
13 voyagé sur Cobequid Court et qu'il s'est arrêté devant la résidence Bond.

14 Cet après-midi-là, le caporal MacDonald est devenu le  
15 commandant de sécurité de la scène à environ 3 h 20. À ce moment-là, il recevait des  
16 messages de gens qui cherchaient des renseignements au sujet de leurs êtres proches  
17 qui vivaient à Portapique, notamment des membres de la famille Oliver/Tuck et Bond.

18 À 16 h 46, il a voyagé au [redacted] Cobequid Court et a observé des  
19 victimes qu'on a identifiées plus tard comme Peter et Joy Bond. Quelques minutes plus  
20 tard, il s'est rendu au [redacted] Cobequid Court et il a vu deux cadavres, ceux-là de Aaron  
21 Tuck et de Jolene Oliver. D'après ce qu'on comprend, ces observations ont été faites  
22 de l'extérieur de la maison.

23 Environ une heure plus tard, le gendarme Bent a été diri... on l'a  
24 dirigé de vérifier toutes les maisons dans Portapique, alors lui et... c'est à un stade, au  
25 moment-là où une troisième personne décédée a été trouvée au [redacted] Cobequid Court, on  
26 l'a identifiée plus tard comme Emily Tuck.

27 Alors, dans la prochaine section, on va donner un survol des  
28 étapes que les familles ont prises pour obtenir des renseignements et lorsqu'ils ont reçu

1 un avis de décès PPP. On les a organisés selon trois catégories : les familles en  
2 Nouvelle-Écosse qui n'étaient pas à proximité ou dans une scène de crime, les familles  
3 en Nouvelle-Écosse qui étaient près ou près d'un site de crime, et les familles à  
4 l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Chaque famille a eu... a obtenu une différente  
5 expérience pour obtenir des renseignements selon ce qu'ils savaient et les étapes qu'ils  
6 ont prises, un peu comme des chevauchements de leurs expériences en fonction de  
7 ces catégories-là. Puisqu'on a organisé les renseignements de cette façon-là, c'est pas  
8 forcément dans l'ordre que les individus sont décédés ou l'ordre où les familles ont reçu  
9 des avis.

10 Il y a des membres... des familles qui ont des membres à  
11 l'extérieur et à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Certains membres des familles  
12 cherchaient à obtenir des renseignements de la GRC aux barrages routiers, par  
13 exemple, et d'autres dans d'autres provinces cherchaient à rejoindre des  
14 détachements. C'est un résumé, mais d'autres renseignements sur les étapes dans le  
15 document fondamental et on ne capte pas complètement les tentatives d'obtenir des  
16 renseignements, la panique grandissante et alors que les gens cherchaient des  
17 confirmations si leurs êtres proches étaient impliqués dans le document fondamental. Il  
18 y en a davantage dans le document fondamental et on continue notre travail.

19 Cette section détaille les expériences des familles qui étaient en  
20 Nouvelle-Écosse lors du déroul... pendant le déroulement des pertes massives, mais  
21 qui n'étaient pas près des crimes de scène [sic]. Plusieurs ont entendu parler au sujet  
22 des réseaux dans les réseaux sociaux ou par d'autres, et ils se sont rendus... pris des  
23 étapes, plutôt, pour identifier ce qui s'est passé.

24 Greg et Jamie Blair ont perdu leur vie au début des pertes  
25 massives. C'était très urgent pour eux parce que leurs enfants ont été enlevés de  
26 Portapique peu après minuit. Tyler Blair a été avisé de ce qui s'était passé peu après  
27 2 h 30, d'autres membres de la famille étaient également en contact avec la STO et  
28 l'hôpital pour apprendre ce qui s'était passé et si les enfants étaient en sécurité.

1 Les enfants McCully ont également été apportés à l'hôpital, leur  
2 tante travaillait à l'hôpital, alors on l'a rejointe et on lui a fait savoir ce qui s'était passé.  
3 Le lendemain matin, d'autres membres de la famille et des amis se sont mis à chercher  
4 des renseignements. Certains ont appris du décès de Lisa McCully dans le cadre d'une  
5 publication Facebook par le directeur d'école où elle travaillait.

6 Voilà, c'est l'expérience de la famille Bond qui sont décédés à leur  
7 logement sur Cobequid Court. Leurs deux fils se sont mis à commencer... Cory et  
8 Harry, se sont mis à faire des enquêtes le matin du 19, ils ont appelé le 9-1-1 et le  
9 service de police de Truro. Le matin du 20, ils n'avaient toujours pas de renseignements  
10 au sujet de leurs parents, alors suite à un appel au détachement de Bible Hill, Harry a  
11 décidé de conduire avec Cory directement à Portapique pour voir ceux à qui il pouvait  
12 parler. Il a parlé avec le gendarme Bent pendant... en route.

13 Lorsque Cory et Harry Bond sont arrivés à Portapique, c'est le  
14 sergent Raaymakers qui lui a parlé. Il a indiqué qu'il a terminé un avis de décès PPP en  
15 utilisant une photo. Les dossiers au niveau de quand l'avis a été donné à la famille ne  
16 sont pas clairs.

17 Alanna Jenkins et Sean MacLeod étaient un couple marié qui  
18 habitait à Wentworth. Au fur et à mesure que les pertes massives se sont déroulées, il y  
19 a plusieurs membres de la famille qui cherchaient des renseignements à leur sujet. Les  
20 parents d'Alanna, Dan et Susan Jenkins, ont entendu parler de voisins et cherchaient à  
21 rejoindre Alanna. Quand ils n'ont pas pu, ils ont composé le 9-1-1, et quand ils ont...  
22 cela n'a pas porté fruit, ils ont conduit à la zone.

23 Taylor, la fille, composait également le 9-1-1 et parlait à des  
24 voisins. Les frères Chris et Scott cherchaient à savoir ce qui s'est passé et si Sean et  
25 Alanna étaient impliqués. N'ayant pas pu obtenir des renseignements au téléphone,  
26 Chris s'est rendu à la maison et la ménagère lui a dit de quitter. Scott a contacté  
27 quelqu'un qui travaillait à la GRC ainsi que les gestionnaires à l'institution de Springhill,  
28 là où il travaillait, pour voir s'ils avaient des renseignements à partager.

1                               Lorsque Dan et Susan Jenkins sont arrivés à Wentworth, ils se  
2 sont... ils ont été voir la GRC pour recevoir des renseignements et ils signalent que le  
3 membre a braqué « leurs » carabines en leur direction. Ce n'est pas la seule indication  
4 dans le document fondamental de familles qui ont été accueillies d'une telle façon. Ils  
5 ont fait demi-tour, ils sont rentrés chez soi, ils ont été contactés par le gendarme, le  
6 gendarme qui n'a pas pu fournir un avis de plus proche parent officiel, mais a pu faire la  
7 mise à jour comme quoi Sean et Alanna Jenkins étaient décédés.

8                               Cette diapo indique comment l'avis officiel de plus proche parent a  
9 été fourni à la famille. À 14 h 49 le 20 avril, la GRC cherchait à confirmer l'identité, bien  
10 que les réseaux sociaux avaient déjà indiqué leur décès. Ce n'est pas la seule instance  
11 de ceci. C'est à 2 h 20... 14 h 28 que... le 21, que le gendarme Bent a fourni un avis de  
12 décès officiel.

13                              La gendarme Heidi Stevenson était impliquée dans l'intervention de  
14 la GRC dans les pertes massives avant qu'elle a perdu la vie le matin du 19 avril. Sa  
15 famille a été informée de son décès au début de l'après-midi cette journée-là. Le  
16 commissaire adjoint Bergerman, le gendarme Slawter et l'inspecteur Chubbs ont donné  
17 le message.

18                              Joey Weber a été également tué à l'échangeur de Shubenacadie.  
19 Sa sœur, son épouse et son père ont tous fait des tentatives pour apprendre ce qui  
20 s'était passé. Là, sa sœur et son père ont tous conduit à la zone pour obtenir des  
21 renseignements, ils ont vu les barrages routiers et cherchaient à obtenir d'autres  
22 renseignements. Ce soir-là, le sergent Legge et Raaymakers ont livré les avis de décès  
23 aux plus proches parents en présentiel.

24                              Pendant l'après-midi du 18 avril, Carol Long, la demi-sœur  
25 biologique de Erin Tuck, cherchait des renseignements si Erin Tuck est impliqué. Le  
26 messenger des employés à la GRC qui travaille à Portapique (inintelligible) du 20 avril,  
27 les résidences impliquées dans les pertes massives bien qu'on n'a pas pu confirmer les  
28 identités des occupants. La famille Tuck/Oliver a également des membres de famille en

1 Alberta. On va en discuter plus tard dans la présentation.

2 Une partie de la présentation c'est des familles qui étaient proches  
3 de la scène de crime et qui cherchaient des renseignements. C'était après de décès de  
4 leurs êtres proches. Presque immédiatement suite aux événements, mais d'autres  
5 savaient que quelque chose d'atroce s'était passé, mais pas plus de détails.

6 Le fils de Richard Ellison Corrie a laissé sa résidence pour faire  
7 une investigation des feux (inintelligible) de Portapique. Richard, son frère a suivi. Alors,  
8 Corr... Richard a envoyé un appel, a fait un appel pour indiquer qu'il pensait au père,  
9 pour penser qu'ils avaient... il pensait que Corrie avait été atteint par balle.

10 Le Caporal McKays, son dossier au niveau des avis de décès aux  
11 plus proches parents disent que c'était fini à 1 h 38. C'est basé sur quand Richard  
12 Ellison a fait savoir à l'opérateur 911 que son fils Clinton lui avait dit à lui que son fils est  
13 décédé.

14 Le 18 avril, le sergent d'état-major Greg Vardy interviewait Clint  
15 Nelson (inintelligible) Hill. Au début de l'interview, il a dit au sergent d'état-major qu'il  
16 entendait que son frère était mort, puis y a personne qui lui a confirmé la nouvelle pour  
17 lui. Sergent d'état-major, Vardy a ensuite confirmé le décès de Corrie Ellison à Clinton  
18 Ellison.

19 Heather O'Brien fut une résidente de (inintelligible), Nouvelle-  
20 Écosse. On lui a... sa vie lui a été enlevée le 18 avril, alors qu'elle voyageait sur la rue  
21 (inintelligible) pour visiter sa famille.

22 Famille O'Brien savait que quelque chose c'était produit presque  
23 qu'immédiatement, parce que Darcy Dobson a été contactée par Leona Allen, qui était  
24 en train de parler avec (inintelligible) rencontré l'auteur. Il ne savait pas ce qu'il s'était  
25 passé. Ils ont commencé leur enquête en songeant, pensant qu'ils avaient... qu'il avait  
26 eu un accident d'auto.

27 (Inintelligible) était un des premiers agents sur les lieux. Peu après  
28 son arrivée, il est approché par (inintelligible) O'Brien. Et quand (inintelligible) a dit

1 qu'elle devait quitter la scène, parce que ce n'est pas sécuritaire.

2                                   Étant donné que plusieurs membres de la Famille O'Brien  
3 habitaient à proximité, après avoir tenté d'obtenir des renseignements au téléphone, ils  
4 se sont rendus des deux côtés de (inintelligible). D'emblé ils ont pas donné des  
5 renseignements, même s'ils ont (inintelligible) pour avoir la voiture qu'Heather O'Brien  
6 chauffait.

7                                   Un peu après 11 heures, Michaella O'Brien est revenue à scène  
8 pour demander des renseignements. Gendarme Brian et (inintelligible) lui ont fait  
9 savoir... ont décidé que sa mère, qu'elle était décédée et que ce serait homicide. Alors  
10 l'avis de décès officiel aux plus proches parents, lorsqu'on lui a montré... lorsqu'on a  
11 montré une photo prise sur les lieux.

12                                   Tom Bagley (inintelligible) allés à Wentworth avec son épouse  
13 Patsy Bagley, le 19 avril. On lui a... sa vie était prise près de la maison de son voisin,  
14 lorsqu'elle était en promenade.

15                                   Le gendarme Bray a déterminé qu'ils avaient suffisamment de  
16 renseignements pour avertir son épouse. Madame Bagley, elle savait... elle savait... À  
17 ce stade-là, ils ont fourni l'avis de décès officiel. Son épouse Patsy savait qu'il y avait  
18 déjà quelque chose qui n'allait pas.

19                                   Lilian Campbell était en promenade lorsqu'elle a été tuée par  
20 l'auteur. Les (inintelligible) l'ont trouvée, ont recouvert son corps avec une couverture.  
21 Quand la GRC (inintelligible) identifié, les voisins l'ont identifiée. Son mari, Michael  
22 Hyslop est arrivé peu après. Et il a dit qu'il cherchait son épouse et décrit ses  
23 vêtements. On lui a demandé d'attendre à sa voiture. Lorsque (inintelligible) d'agents de  
24 police sont rentrés, ils l'ont identifiée, ont fourni l'avis de décès aux plus proches  
25 parents et là, ils l'ont conduit à un membre de famille proche.

26                                   À proximité, Kristen Beaton conduisait sur la rue Plains et parlait et  
27 envoyait des textos à son mari, pendant tout le matin. Elle (inintelligible) de famille qui  
28 savait qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas très tôt. Dès que son épouse arrête de

1 lui envoyer des textos (inintelligible) d'étape pour savoir qu'est-ce qui se passait. Il a  
2 appelé le 911, des hôpitaux, et demandait aux gens de se rendre sur la Plains pour  
3 obtenir davantage de renseignements. À partir de 15 h 30, il ne savait toujours rien. Il  
4 avait rejoint le caporal Kuchta plus tôt. Et là, il a cherché à rejoindre de nouveau.

5                               Entre 16 h 20 et 16 h 25, les gendarmes MacFarlane et  
6 Mark Woolcock sont arrivés sur la scène de la rue Plains. Après un autre appel à  
7 monsieur Beaton, le gendarme MacFarlane utilise les renseignements du véhicule de  
8 Kristen Beaton pour l'identifier et là, il s'est rendu à la maison de monsieur Beaton où la  
9 famille s'était rassemblée et lui a dit que Kristen Beaton avait été tuée. Cela s'est passé  
10 juste avant le communiqué de point de presse de l'arrêt de la GRC.

11                               Amélia Butler avait été... avait rejoint sa mère Gina Goulet le matin  
12 du 19, elles avaient échangé des textos sur les événements qui se déroulaient lorsque  
13 sa mère a arrêté de répondre, lui et son mari se sont rendus à la maison de sa mère et  
14 ils ont dû prendre un détour parce que... en raison des barrages routiers. Une fois  
15 arrivés, ils ont appris le décès de la mère et ils sont partis pour chercher de l'aide. Les  
16 Butler n'ont pas reçu un avis de décès PPP formel aux plus proches et n'ont pas été  
17 avisés jusqu'à ce qu'une personne des salons funéraires lui ont fait savoir.

18                               Il y avait des gens à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse qui  
19 cherchaient à obtenir des renseignements aussi. Bonnie Oliver appelait sa fille Jolene  
20 Oliver de l'Alberta pour lui parler du 19 avril, qu'on n'a pas pu les rejoindre après 10  
21 appels. Elle a allumé la télé et elle a vu les nouvelles à Portapique. Elle et le restant de  
22 la famille se sont mis à appeler la GRC au détachement de Bible Hill. Ils n'ont pas pu  
23 recevoir des renseignements.

24                               Comme la journée s'est déroulée, ils n'avaient pas reçu d'appel de  
25 Jolene ou Aaron et ils ont vu... ils ont cherché à rejoindre le caporal Lisa Croteau parce  
26 ils l'ont vue à la télévision en train d'en parler à la télé. On sait que les corps ont été  
27 découverts à la fin... en fin d'après-midi, en même temps... la famille a reçu, a fait deux  
28 appels avec le caporal Rose Berthiaume, il y a deux différents récits de contenus de

1 ces appels-là. Mais, tard le 19 avril, ils ont reçu des nouvelles.

2 John Zahl et Joanne Thomas ont des familles en Nouvelle-Écosse,  
3 aux États-Unis et au Manitoba.

4 Monsieur, madame les commissaires, le document fondamental,  
5 page 80, je veux clarifier que John Zahl et Joanne Thomas ont deux petits fils adoptés  
6 adultes. L'un de ceux-là habitait en Nouvelle-Écosse. Justin Zahl habite en Nouvelle-  
7 Écosse, a entendu ce qui s'est passé, s'est mis des énormes... des appels effrénés à  
8 des amis pour... et à la police, cherchant des vérifications de bien-être et demander des  
9 renseignements. Jennifer Zahl-Bruland, la fille, habite aux États-Unis. Elle aussi, elle  
10 cherchait des renseignements. Peu après 8 h le matin du 20 avril, un ami de Justin Zahl  
11 a conduit à la région, mais n'a pas pu obtenir davantage de renseignements au sujet de  
12 ce qui s'est passé. La famille a reçu l'avis de décès officiel du plus proche parent le  
13 20 avril.

14 Dawn Madsen et les deux fils adultes de Dawn Madsen habitent en  
15 Ontario. Dawn Madsen et Frank Gulenchyn étaient des résidents de Portapique et  
16 étaient à leur maison à Orchard Beach Drive lorsque l'auteur leur a enlevé la vie à  
17 environ 22 h 20, le 18 avril. Les fils ont fait beaucoup de tentatives d'obtenir des  
18 renseignements et ils ont appelé le détachement de Bible Hill, quand ils n'ont pas pu  
19 rejoindre leurs parents, et avoir su ce qui s'était passé à Portapique.

20 Éventuellement, n'ayant obtenu aucun renseignement officiel, Ryan  
21 Farrington a appelé le détachement de Bible Hill et dit savoir c'est l'adresse de ses  
22 parents, un de ceux impliqués dans les pertes massives. À ce moment-là, on a dit : Oui.  
23 Un message a été envoyé au gendarme Bent, qui a appelé la sœur de madame  
24 Madsen et de Jon Farrington pour compléter l'avis de décès du plus proche parent, à  
25 11 h 30, le 20 avril.

26 C'est la conclusion de la présentation. Je sais que c'est du contenu  
27 difficile, je vous remercie de votre attention. Je vous rappelle que ce qui est présenté  
28 aujourd'hui c'est un document (inintelligible) votre document fondamental contient



1 beaucoup plus de renseignements, notamment le document source qui indique les  
2 nombreux appels reçus les 18, 19 et 20 avril des familles et des membres de la  
3 collectivité. On va continuer de partager les renseignements au sujet des expériences  
4 des membres de famille et des membres de la collectivité dans la présentation demain  
5 sur les soutiens et les supports fournis.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien. C'est un document  
7 difficile à présenter et pour plusieurs, bien plus difficile à entendre. On pense que c'est  
8 approprié de prendre une pause à ce stade-ci. Une pause de dix minutes alors.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci, il y a maintenant  
10 une pause et les procédures reprendront dans dix minutes.

11 --- L'audience est en pause à 9 h 59

12 --- L'audience est reprise à 10 h 11

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau,  
14 les procédures sont en cours.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Monsieur Burrill.

16 **Me ROGER BURRILL:** Merci Commissaire. Avant de commencer  
17 avec les témoins, juste un point avant. Je voudrais... il y a quelques semaines nous  
18 avons présenté la pièce 1624 dans les pièces, dont le titre était « Analyse d'enquêtes  
19 supplémentaires pour 18 et 19 avril 2020 ». Depuis ce moment, ce document a fait  
20 l'objet d'une révision maintenant. Le titre est « Révisé le 13 juin 2022, plus d'enquêtes  
21 sur le rapport de Portapique. » C'est COMM0059092. Madame la registraire, je  
22 voudrais passer par ce document révisé lors de ces procédures s'il vous plait.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ça va être la pièce 2223.

24 **--- PIÈCE NO. 2223**

25 (COMM0059092) « Révisé le 13 juin 2022, plus d'enquêtes  
26 sur le rapport de Portapique. »

27 **Me ROGER BURRILL:** Merci. La raison pourquoi j'ai fait ça, parce  
28 que je m'attendais à ce que ça soit présenté au témoin. Donc c'est pour nous assurer

1 que ce soit fait. Maintenant, je vais faire appeler... j'appelle le gendarme, le sergent  
2 d'état-major... oui, il arrive. Donc vous êtes Nicolas Dorrington ?

3 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

4 **Me ROGER BURRILL:** Je comprends, Madame la registraire, que  
5 le gendarme Dorrington a exprimé le désir d'être affirmé.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Promettez-vous de dire  
7 la vérité, rien que la vérité et toute la vérité ?

8 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Veuillez vous  
10 asseoir.

11 **--- GEND. NICK DORRINGTON, Sous affirmation solennelle:**

12 **---INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ROGER BURRILL :**

13 **Me ROGER BURRILL:** Première des choses que je vais essayer  
14 de faire, gendarme, c'est d'épeler votre nom. Donc c'est D-O-R-R-I-N-G-T-O-N, c'est  
15 bien cela ?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

17 **Me ROGER BURRILL:** Donc ce que je propose de faire, gendarme  
18 Dorrington, c'est d'avoir une idée sur votre parcours, votre formation, dans le but de ces  
19 procédures. Ça vous convient ?

20 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

21 **Me ROGER BURRILL:** Donc je comprends, gendarme Dorrington  
22 que jusqu'à 2015, vous aviez rejoint la GRC, c'est ça ?

23 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

24 **Me ROGER BURRILL:** Et avant cela, j'ai compris que vous aviez  
25 passé 17 ans dans les Forces armées canadiennes ?

26 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

27 **Me ROGER BURRILL:** Donc vous étiez dans la division  
28 d'infanterie des forces, c'est ça ?

1 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est ça.

2 **Me ROGER BURRILL:** OK, merci. Gendarme, vous avez eu des  
3 déploiements en Allemagne, dans les Balkans, dans la région du Golfe, c'est bien ça ?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

5 **Me ROGER BURRILL:** J'ai compris aussi que vous avez quitté  
6 l'infanterie en 2000, c'est bien ça ?

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

8 **Me ROGER BURRILL:** Ensuite, vous avez passé quelque temps  
9 dans le secteur privé, c'est bien ça ?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

11 **Me ROGER BURRILL:** D'accord. Nous allons parler de votre  
12 expérience aussi au sein de la GRC. En 2015, vous avez été diplômé de Dépôt, c'est  
13 bien ça ?

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

15 **Me ROGER BURRILL:** Ensuite, vous avez été affecté à Surrey, le  
16 détachement du District de Surrey de la Colombie-Britannique ?

17 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

18 **Me ROGER BURRILL:** Aussi, votre travail là-bas, c'était un agent  
19 des services fédéraux ?

20 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

21 **Me ROGER BURRILL:** Et donc, c'est un contexte urbain, n'est-ce  
22 pas ?

23 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

24 **Me ROGER BURRILL:** Et vous étiez là pendant trois ans, jusqu'à  
25 2018, ensuite vous avez été transféré au District de Bible Hill, de Colchester, c'est bien  
26 ça ?

27 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

28 **Me ROGER BURRILL:** Aussi, vous avez été... vous avez participé

1 en tant qu'agent de voir général ?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

3 **Me ROGER BURRILL:** Donc en avril 2020... excusez, le 18 avril  
4 2020, vous étiez agent de services généraux à Colchester ?

5 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

6 **Me ROGER BURRILL:** Ensuite, passons maintenant à votre  
7 formation. Je comprends qu'à Dépôt, vous avez suivi la formation, quelque chose qui  
8 s'appelle IARD [sic].

9 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

10 **Me ROGER BURRILL:** Pouvez-vous nous en dire plus sur ça, s'il  
11 vous plait ? Quel genre de formation c'est ?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc la formation constitue un  
13 programme par le cour de Régina. Donc ce sont des membres de formation sur  
14 comment réagir, comment intervenir dans le cas d'un tireur actif en série, que ce soit  
15 dans les écoles ou dans un complexe résidentiel. Et comment intervenir de façon  
16 adéquate, qu'est-ce que ça prend et donc, c'était les premières phases de... d'un tireur  
17 actif.

18 **Me ROGER BURRILL:** Donc avez-vous eu des certifications, des  
19 mises à jour par rapport à votre certification ?

20 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, en fait, ce qui est exigé, c'est  
21 une formation tous les deux à trois ans.

22 **Me ROGER BURRILL:** Et donc vous étiez à la division, c'était  
23 combien de temps ?

24 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était chaque deux ans, je peux me  
25 tromper, mais ça peut...

26 **Me ROGER BURRILL:** C'est différent de votre expérience de  
27 Colombie-Britannique ?

28 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, en Colombie-Britannique c'était

1 chaque trois ans.

2 **Me ROGER BURRILL:** OK. Je veux me concentrer sur la formation  
3 de carabine, c'était à Dépôt ?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, la carabine c'était... c'était des  
5 sessions qui ont eu lieu dans le processus par rapport aussi aux résultats de Moncton,  
6 de ce qui s'est passé. Donc c'était lorsque j'étais là-bas.

7 **Me ROGER BURRILL:** Et qu'est-ce qu'il en est de votre  
8 certification pour la formation de carabine, ou de fusil ? Donc c'était aussi pour des  
9 pistolets et aussi, vous mettiez à jour votre formation ?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

11 **Me ROGER BURRILL:** Je pense que vous avez aussi le TW, la  
12 formation ?

13 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, j'ai été formé sur ça aussi.

14 **Me ROGER BURRILL:** D'accord. Donc on va prendre d'autres  
15 pièces justificatives, d'autres témoins qui avaient des instructeurs pour ça. Avez-vous  
16 suivi une quelconque formation dans ce sens ?

17 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

18 **Me ROGER BURRILL:** Très bien. Donc on va retourner à la  
19 formation, je voudrais savoir par rapport à la formation, pour ce qui est l'anticipation de  
20 quelque chose que vous aviez expérimenté les 18 et 19 avril 2020. Avez-vous des  
21 commentaires à ce sujet, gendarme Dorrington ?

22 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc je dirais que l'auteur, ben je  
23 veux dire, c'était une bonne formation, ça été efficace, c'était représenté. Je dirais qu'il  
24 y avait quelques limites par rapport à l'étendue ou la portée de cette formation, tel  
25 que... donc la formation DRAI, dans un contexte en milieu ouvert. On mettait l'accent  
26 avec la formation du DRAI à ce moment-là sur une situation de tireur actif dans un  
27 immeuble, complexe, une école, dans un lieu de travail. Donc comment on pouvait donc  
28 retrouver et neutraliser le tireur. Il n'y avait que peu de formation sur les contextes

1 extérieurs.

2 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous avez déjà eu une certaine  
3 formation dans la Division H, sur les expériences à l'extérieur des immeubles ?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, pas tellement.

5 **Me ROGER BURRILL:** Parlons donc de la formation DRAI, dans le  
6 contexte, dans un contexte d'obscurité ou de noirceur. La nuit.

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc il y avait un peu de contexte,  
8 un peu de formation dans les contextes sombres, mais au Dépôt, il n'y avait pas eu une  
9 formation en utilisation des lunettes nocturnes par exemple. Non.

10 **Me ROGER BURRILL:** Et cette formation, est-ce que vous l'avez  
11 eue à la Division H ?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, non plus.

13 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que... parlez nous de la formation  
14 pour... en intervention par de multiples équipes DRAI. D-R-A-I.

15 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc dans le contexte de cette  
16 formation, on avait... on nous avait parlé de l'insertion de multiples équipes et comment  
17 cela serait mis en œuvre dans un contexte DRAI.

18 **Me ROGER BURRILL:** Oui.

19 **GEND. NICK DORRINGTON:** Alors ce n'était pas beaucoup, mais  
20 on avait mis surtout l'accent sur l'insertion de la première équipe et comment cette  
21 équipe devait donc essayer de chercher et neutraliser la personne.

22 **Me ROGER BURRILL:** Donc en se référant à votre expérience du  
23 18 et 19 avril, est-ce que vous trouvez que votre formation a été limitée face à cette  
24 situation-là ?

25 **GEND. NICK DORRINGTON:** Moi je pense qu'il y avait des  
26 lacunes importantes de la formation que nous avons reçue et surtout face à cet  
27 environnement-là. Et face à cette menace active là.

28 **Me ROGER BURRILL:** Et donc, afin de donner aux Commissaires

1 certaines informations sur le futur, est-ce que vous avez des suggestions, quant à  
2 comment on pourrait améliorer la formation, afin de mieux répondre à de telles  
3 situations ?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** J'aurais des recommandations, oui.  
5 Donc vous avez mentionné deux aspects. Il faudrait inclure la formation DRAI dans les  
6 contextes urbains et ruraux. Et la grande majorité des actions policières de la GRC se  
7 font dans les contextes ruraux, donc il serait nécessaire de pouvoir savoir s'orienter  
8 dans un tel contexte. Et aussi, il y a une grande probabilité que tout contact dans un  
9 contexte DRAI pourrait avoir lieu le jour ou la nuit. Donc il faut aussi être capable de  
10 s'orienter la nuit et il faudrait avoir les outils nécessaires.

11 **Me ROGER BURRILL:** Quand vous parlez d'outils, et je ne veux  
12 pas non plus entrer dans les menus détails, mais est-ce que vous pouvez nous dire ce  
13 que vous voulez dire par « outils » ?

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Un outil, c'est quelque chose qui  
15 pourrait être facilement utilisé par la GRC. Par exemple les lunettes nocturnes, ou la  
16 capacité de voir pendant la nuit. Si les appareils infrarouges aussi qui peuvent être  
17 utilisés... qui pourraient être utilisés et qu'il ne faudrait pas avoir... attendre l'arrivée  
18 d'une équipe spécialisée comme le GTI.

19 **Me ROGER BURRILL:** Et donc, est-ce que vous aviez accès à un  
20 IRVF manuel cette nuit, pendant la nuit du 18, est-ce que vous aviez accès aux lunettes  
21 nocturnes le 18 ?

22 **GEND. NICK DORRINGTON:** Le détachement, non.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé, est-ce que vous pouvez  
24 parler un peu plus fort ?

25 **GEND. NICK DORRINGTON:** Désolé.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, ça va. Prenez votre temps.

27 **Me ROGER BURRILL:** Parlons donc du 18 avril 2020. C'était un  
28 samedi et vous étiez de service. C'est exact ?

1 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

2 **Me ROGER BURRILL:** Et vous aviez fait un quart complet le jour  
3 du 18.

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est exact, j'étais de service de 5 à  
5 7 le matin et ensuite, je faisais un autre quart jusqu'à 5 heures le soir, je venais de  
6 terminer. J'ai terminé un peu tard, un peu après 8 h ce soir-là.

7 **Me ROGER BURRILL:** Donc, vous avez commencé à 7 h le matin  
8 et vous avez terminé à 8 h le soir. Pourquoi est-ce que c'était un si long quart ?

9 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne me souviens pas. Il y avait un  
10 dossier auquel je devais m'attarder.

11 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que c'était quelque chose d'inusité,  
12 périodique ?

13 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je dirais périodique.

14 **Me ROGER BURRILL:** Vous avez dit que vous étiez sur appel  
15 aussi, je ne comprends pas tellement ce que cela veut dire. Est-ce que vous pouvez  
16 nous parler un peu de l'appel, de ce service d'appel ?

17 **GEND. NICK DORRINGTON:** Chez Colchester, nous avons un  
18 modèle de police de 22 h, non pas 24. Donc de 7 h du matin à 5 h le lendemain matin,  
19 les membres sont actifs, en train d'offrir des services policiers. Et donc, de 5 h 30 à 7 h,  
20 il y a le statut « Sur appel » ou « Sur demande ». Donc il y a deux membres qui sont sur  
21 demande pour le comté de Colchester et quand un appel arrive à la répartition, cet  
22 appel serait envoyé aux deux membres qui sont sur appel. Ces gens seraient chez eux,  
23 ils auraient le véhicule de police chez eux, une voiture de police et tout leur équipement  
24 aussi. Ils seraient prêts à partir. C'est comme ça que ça marche.

25 **Me ROGER BURRILL:** Et donc, le fait d'avoir l'équipement et la  
26 voiture chez soi, c'est que bon s'il y a un appel pendant... de 5 à 7, vous pourriez partir  
27 tout de suite ?

28 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est exact.



1                   **Me ROGER BURRILL:** Donc pour se rendre au détachement, sans  
2 l'équipement.

3                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Bon ça, ça représenterait un retard  
4 de 15 ou 20 minutes, si vous n'êtes pas déjà au détachement. Et ensuite, le comté de  
5 Colchester est très grand, donc le détachement peut se trouver à 35, 40 minutes de  
6 l'endroit où l'appel a été placé. Donc on veut réduire la période d'intervention.

7                   **Me ROGER BURRILL:** Donc j'ai bien compris ça. Vous êtes arrivé  
8 vers 8 h chez vous. Après votre quart vous avez eu un temps... quelque temps à vous  
9 et ensuite, il y a quelque chose qui s'est produit. Qu'est-ce qui s'est produit ?

10                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc, je suis arrivé un peu après  
11 20 h le soir, j'ai soupé avec ma femme et vers 23 h 40 on était en train d'éteindre les  
12 lumières et de se coucher et quand je me mettais au lit, j'ai reçu un appel d'un collègue.

13                  **Me ROGER BURRILL:** C'était qui ?

14                  **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était le gendarme Ronnie  
15 MacDonald (phon.).

16                  **Me ROGER BURRILL:** Et si je peux remonter un peu, le district de  
17 Colchester comprend plusieurs quarts, n'est-ce pas ?

18                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

19                  **Me ROGER BURRILL:** Et vous aviez été... vous aviez un quart  
20 régulier avec plusieurs collègues. Vous aviez donc les mêmes collègues à tous les  
21 jours. C'était qui ces collègues avec qui vous faisiez régulièrement les quarts ?

22                  **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était moi, Ronnie MacDonald, le  
23 gendarme, il y avait le gendarme Laferty.

24                  **Me ROGER BURRILL:** Trent Laferty.

25                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est ça. Le gendarme McNeil,  
26 le gendarme Dillon et le gendarme Ronnie Peterson.

27                  **Me ROGER BURRILL:** Et le chef d'équipe était Rodney Peterson,  
28 caporal Rodney Peterson.

1 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est exact.

2 **Me ROGER BURRILL:** Combien des membres... combien de  
3 membres travaillaient sur cette équipe-là, pendant ce quart-là ?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Il y avait Peterson, MacDonald,  
5 Laferty, McNeil et moi-même.

6 **Me ROGER BURRILL:** Donc parfait. Donc je vous ai interrompu.  
7 Vous nous avez dit que vous avez reçu un appel du gendarme MacDonald, parlez-nous  
8 de cela. Alors, j'ai reçu l'appel vers 11 h 40, 23 h 40. Il m'a dit « Est-ce que tu as  
9 entendu parler de ce qui se passe à Portapique? » J'ai dit « Non... non, j'allais me  
10 coucher. De quoi parles-tu? » Il me dit « Il y a un tireur actif à Portapique en ce  
11 moment ». J'ai dit « Ah bon? Je serai en route dans cinq minutes. ».

12 **Me ROGER BURRILL:** Pourquoi est-ce que vous avez dit cela? Et  
13 pourquoi est-ce que vous accepterez de le faire si rapidement?

14 **GEND. NICK DORRINGTON :** Pour moi, ça avait du sens. Je suis  
15 payé par le public pour servir et protéger. Moi et Laferty, on était les membres sur  
16 demande pour le comté de Colchester. Je savais qu'au moment où l'appel était en  
17 cours, il y avait probablement quatre ou cinq membres qui essaieraient d'intervenir et  
18 qui devraient essayer aussi de couvrir tout le comté de Colchester. Donc, je savais que  
19 leur capacité pour faire tout cela serait difficile, serait limitée, pour dire le moins.

20 Donc, je savais aussi que l'un des membres était nouveau, il venait  
21 d'arriver... elle, pardon, venait d'arriver dans l'équipe et elle était avec l'unité ASC,  
22 donc, elle ne connaissait pas nécessairement la police géographique ou le Service  
23 général.

24 **Me ROGER BURRILL:** Quand vous parlez de « elle », vous parlez  
25 du gendarme Colford, c'est ça?

26 **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui, c'est ça, Vicki Colford. Et donc,  
27 la formation DRAI qu'on avait reçue indique que, selon la doctrine, il faut envoyer le  
28 plus grand nombre de membres avant... afin de repérer et neutraliser la menace et si je

1   pouvais être là pour aider avec ce processus, alors j'y serais.

2                   **Me ROGER BURRILL:** Mais est-ce qu'on avait... est-ce qu'on vous  
3   avait demandé de le faire officiellement?

4                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Non, ce n'était pas officiel. L'appel  
5   que j'ai reçu du gendarme MacDonald n'était pas un appel officiel. C'était un appel pour  
6   me mettre au courant d'une situation qui se déroulait à Portapique et il n'y avait  
7   personne qui semblait avoir l'information quant à la portée de ce qui se déroulait, à part  
8   le fait qu'il y avait une situation.

9                   **Me ROGER BURRILL:** Et est-ce qu'il y a une raison pour laquelle  
10  vous n'avez pas entendu une activation officielle?

11                  **GEND. NICK DORRINGTON :** Je ne suis pas quelqu'un qui attend.  
12  Je sais que le temps est crucial, surtout dans une situation de tireur actif; les vies...  
13  peuvent être perdues en quelques secondes. Donc moi, mon objectif, c'est d'essayer  
14  de neutraliser la menace le plus rapidement possible. Donc selon moi, il serait sensé  
15  d'appeler le plus vite possible les deux personnes qui sont déjà chez eux sur demande  
16  avec tout leur équipement et leur véhicule et qui connaissent la géographie du comté de  
17  Colchester. Donc, c'est logique pour moi d'avancer, avec ou sans une activation de  
18  mon supérieur.

19                  **Me ROGER BURRILL:** J'ai appris depuis quelques mois plusieurs  
20  éléments sur la chaîne de commandement et selon ce que j'ai compris, c'était le  
21  caporal... la caporale Peterson ou le caporal Peterson qui était donc votre supérieur,  
22  donc ce serait... Et c'était aussi... le sous-officier des opérations était le sergent  
23  O'Brien. Est-ce que vous avez fait un effort pour contacter le sergent O'Brien?

24                  **GEND. NICK DORRINGTON :** Non.

25                  **Me ROGER BURRILL:** Qu'est-ce que vous avez fait après avoir  
26  reçu l'information? Combien de temps vous avez mis pour vous mettre en route?

27                  **GEND. NICK DORRINGTON :** Bon, trois minutes. Il a fallu...

28                  **Me ROGER BURRILL:** Vous dites vraiment deux ou trois minutes

1 pour mettre votre équipement dans la porte?

2 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, c'est ça.

3 **Me ROGER BURRILL**: Qu'est-ce que vous avez fait?

4 **GEND. NICK DORRINGTON** : Alors, j'ai monté dans mon  
5 véhicule... je sais où c'est Portapique, je sais que c'est un peu loin. Donc, j'essaie de  
6 rouler le plus rapidement possible afin d'y arriver rapidement. En même temps,  
7 j'écoutais la radio pour essayer de comprendre qu'est-ce qui se passait et pour essayer  
8 aussi d'accéder à mon poste de travail mobile, ce qui me donnerait donc des mises à  
9 jour et de la géographie de l'endroit.

10 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce que vous avez pu, donc, accéder à  
11 votre système?

12 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, bien sûr.

13 **Me ROGER BURRILL**: Et donc, ce que j'ai compris... ce que j'ai  
14 compris, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui se passent pendant ce moment-là.

15 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, il y avait énormément de  
16 choses qui se passaient.

17 **Me ROGER BURRILL**: Donc alors, expliquez-nous – pour le  
18 membre de Service général qui intervenait à Portapique, quels sont les intrants? Quels  
19 renseignements est-ce que vous recevez et quels renseignements est-ce que vous  
20 livrez?

21 **GEND. NICK DORRINGTON** : Bon moi, j'accède à la radio et je dis  
22 que je ne savais pas quelle était la situation, quelle était la portée de l'évènement,  
23 l'envergure de l'évènement parce que... il avait commencé avant que j'arrive à port.  
24 Donc, c'était... j'ai demandé tout de suite s'il y avait des services de l'air qui pourraient  
25 nous aider, aider les membres qui étaient déjà sur place. C'était ma première demande.  
26 J'ai reçu une réponse de Monsieur O'Brien, le sous-officier aux  
27 opérations et la répartition nous a dit que les services de l'air avec l'infrarouge n'étaient  
28 pas disponibles.

1                   **Me ROGER BURRILL:** Donc, c'était la première fois que vous avez  
2 compris que le sergent O'Brien était impliqué. À quelle vitesse vous rouliez?

3                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Environ 207 kilomètres de l'heure.

4                   **Me ROGER BURRILL:** Et comment est-ce que vous le savez?

5                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Je dirais 211, mais selon le GPS,  
6 c'était 207.

7                   **Me ROGER BURRILL:** Très rapidement?

8                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui.

9                   **Me ROGER BURRILL:** Vous aviez la capacité de rouler à cette  
10 vitesse et aussi d'utiliser votre poste de travail mobile?

11                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Eh oui!

12                   **Me ROGER BURRILL:** Est-ce qu'il y avait quelqu'un avec vous?

13                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Dans mon véhicule, non. On  
14 voyage seul.

15                   **Me ROGER BURRILL:** Et est-ce que vous saviez où était le  
16 gendarme Ronny MacDonald?

17                   **GEND. NICK DORRINGTON :** (inaudible par l'interprète)

18                   **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous avez reçu des directives  
19 quant à votre implication à Portapique?

20                   **GEND. NICK DORRINGTON :** J'ai reçu une directive du sous-  
21 officier des opérations et il nous a dit à moi et à Laferty d'établir le périmètre extérieur  
22 vers... alentour de quatre kilomètres vers l'est... à l'est de Portapique.

23                   **Me ROGER BURRILL:** Donc, comme membre de Service général,  
24 vous savez comment établir un périmètre? Vous comprenez?

25                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui.

26                   **Me ROGER BURRILL:** Et vous comprenez que les points de  
27 contrôle sont essentiels dans une enquête comme celle-là?

28                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui.

1 **Me ROGER BURRILL:** Et quand vous avez reçu ces directives,  
2 vous les avez comprises, n'est-ce-pas?

3 **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui.

4 **Me ROGER BURRILL:** Mais est-ce que vous avez des difficultés  
5 avec ça?

6 **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui, j'ai des difficultés.

7 **Me ROGER BURRILL:** Et quelles étaient ces difficultés?

8 **GEND. NICK DORRINGTON :** C'est que cela contrevient à la  
9 doctrine du DRAI. Selon le DRAI, il faut déplacer le maximum d'équipes afin de  
10 neutraliser la menace.

11 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous avez eu une autre  
12 conversation avec le sergent O'Brien quant à votre placement dans l'établissement du  
13 périmètre?

14 **GEND. NICK DORRINGTON :** Non, non pas directement en ce qui  
15 concernait le contrôle. On s'est placés là et on faisait le contrôle des véhicules qui  
16 quittaient le secteur de Portapique vers l'est et ils ne devaient pas revenir.

17 **Me ROGER BURRILL:** Donc, on avait... on devait contrôler, donc,  
18 ça?

19 **GEND. NICK DORRINGTON :** Oui, je devais le contrôler. Je l'ai fait  
20 avec Laferty.

21 **Me ROGER BURRILL:** Madame la registraire, si je pouvais mettre  
22 à l'écran le document fondamental Points de contrôle de périmètre dans et aux  
23 alentours de Portapique, notamment le paragraphe 23, à la page 13.

24 Alors, c'est dans le document de Portapique, est-ce qu'on peut aller  
25 un peu dans l'autre sens, si on peut monter un peu? C'est la figure 7, au 7787, le  
26 sentier Goose Cap de l'autoroute 2, le point de contrôle de périmètre, le paragraphe  
27 23, on dit que l'autoroute 2, le contrôle de son périmètre près de cette adresse entre 00  
28 h 01 et 04 h 58. Est-ce que c'est selon votre compréhension?

1 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, je suis d'accord.

2 **Me ROGER BURRILL**: Pouvez-vous nous dire c'était quoi que  
3 vous faisiez précisément à cet emplacement-là? Vous avez peut-être parlé de ça un  
4 peu plus tôt, mais je voulais m'assurer que c'était bien clair.

5 **GEND. NICK DORRINGTON** : Moi-même et le gendarme Laferty,  
6 nous étions hors de nos véhicules. Nous faisons des fouilles de véhicules et on  
7 dégageait, on leur permettait de rentrer de l'ouest vers l'est. On donnait des  
8 renseignements limités au public sur le plan de ce qui se passait et on leur faisait savoir  
9 qu'à ce stade-ci, il ne serait pas permis de rentrer de nouveau dans la zone jusqu'à ce  
10 qu'on arrive à mieux comprendre quand il sera sécuritaire pour qu'ils puissent retourner.

11 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce que vous avez des difficultés au  
12 niveau de responsabilités au point de contrôle de périmètre?

13 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

14 **Me ROGER BURRILL**: Pouvez-vous nous en faire un nombre  
15 estimé de véhicules avec lesquels vous auriez eu contact?

16 **GEND. NICK DORRINGTON** : Quelques douzaines de véhicule,  
17 pas énormément de circulation.

18 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous sort  
19 de l'ordinaire dans ces contacts-là, au niveau des contacts avec les véhicules?

20 **GEND. NICK DORRINGTON** : Rien hors de l'ordinaire.

21 **Me ROGER BURRILL**: Vous aviez constamment suivi les  
22 communications radio? Et pourquoi est-ce que vous avez fait ça, gendarme Dorrington?

23 **GEND. NICK DORRINGTON** : On doit être conscient à tout  
24 moment de ce qui se passe. Dans la portée de l'évènement même, c'était certainement  
25 un évènement dynamique.

26 **Me ROGER BURRILL**: Ai-je raison de dire qu'à un moment donné,  
27 vous êtes devenu au courant du fait que vous aviez eu un contact auparavant avec  
28 l'auteur et que ce renseignement-là a été distribué à travers les membres? Est-ce que

1 c'est bien ça?

2 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, c'est correct.

3 **Me ROGER BURRILL**: Parlez-nous de cela.

4 **GEND. NICK DORRINGTON** : Alors, l'un des membres qui avait  
5 intervenu, c'était le gendarme Patinson et moi qui avaient intervenu à l'appel à  
6 Portapique – un individu avec qui il avait parlé avait dit que l'auteur, il pensait que son  
7 nom était Gabriel. Ça, c'est avant que j'aie ouvert une séance, une session et d'être au  
8 courant de ce renseignement-là. Alors, je soupçonne qu'avec ces renseignements-là,  
9 en plus, il y avait un renseignement qui avait été divulgué que cet individu nommé  
10 Gabriel habitait dans la région de Portapique. J'ai vérifié afin de déterminer que l'auteur  
11 qu'on pensait que c'était Gabriel Wortman.

12 Alors, j'ai reçu un appel par la suite du sous-officier des opérations,  
13 le sergent O'Brien; lui ou quelqu'un avait fait une vérification sur Gabriel Wortman et la  
14 dernière interaction avec lui, c'était moi-même.

15 **Me ROGER BURRILL**: Alors, parlez-nous de votre interaction avec  
16 l'auteur, ce dont vous vous rappelez.

17 **GEND. NICK DORRINGTON** : Comme membre des Services  
18 généraux dans le comté de Colchester, je fais beaucoup de travail en matière de  
19 circulation proactive. Malgré ce qu'on a dit dans d'autres... diverses publications qu'on  
20 n'a pas à faire l'application des lois sur l'autoroute 2 à 6 heures le soir, 18 heures le  
21 soir, moi, je fais ça. J'étais là ce soir-là, j'étais en train de signifier des documents à un  
22 autre individu pour une autre infraction en matière de circulation. J'étais là sur  
23 l'autoroute numéro 2 en février avec la gendarme Colford, qui était venue avec moi  
24 parce que j'avais... j'anticipais une interaction avec ce client-là qui n'ira pas bien.

25 Alors, cette interaction-là a eu lieu et je retournais au détachement  
26 de Bible Hill, vers l'est sur l'autoroute numéro 2 et là, une Taurus blanche avec les  
27 décalcomanies à caractère estompé a volé vraiment à toute vitesse... m'a dépassée.  
28 Cela a attiré mon attention; ce n'est d'habitude pas un endroit où l'unité de mise en



1 application des lois de la circulation pourrait être, alors j'ai fait une vérification sur mon  
2 poste de travail mobile pour tout le comté de Colchester et notamment la circulation et il  
3 n'y a rien là.

4 **Me ROGER BURRILL:** Ça signifie quoi, ça, gendarme?

5 **GEND. NICK DORRINGTON :** Ça signifie que ce monsieur-là, que  
6 ce véhicule-là n'est pas inscrit, on n'a pas un poste de travail mobile qui envoie des  
7 renseignements à l'OCC ou à la STO et ainsi, ça ne figure pas dans notre système de  
8 cartographique. Ça signifie que ce n'est pas un véhicule de police.

9 **Me ROGER BURRILL:** Pourquoi vous pensiez que c'était un  
10 véhicule de police?

11 **GEND. NICK DORRINGTON :** C'était une Taurus blanche, c'est le  
12 même modèle que nous chauffons. En plus de cela, il y avait... il y avait des éléments  
13 métalliques du côté du véhicule qui étaient identiques à ce que la GRC utilise avec  
14 leurs véhicules de service. C'est pourquoi j'ai pensé que c'était peut-être un véhicule du  
15 Service de la circulation, notre parc a des bandes sur le véhicule et des marques plutôt  
16 estompées sur le côté du véhicule. J'ai pourquoi j'avais pensé que c'était peut-être un  
17 véhicule de mise en application des lois de la circulation, mais ce n'était pas un tel  
18 véhicule.

19 **Me ROGER BURRILL:** Je suis curieux : ça veut dire que ça, ça  
20 passe à toute vitesse devant vous?

21 **GEND. NICK DORRINGTON :** Ça m'a dépassé assez rapidement;  
22 la limite était à 80 et ça m'a dépassé à 115h.

23 **Me ROGER BURRILL:** Comment est-ce que vous avez su cela?

24 **GEND. NICK DORRINGTON :** J'ai toujours mon radar... j'utilise  
25 toujours mon radar à tout moment.

26 **Me ROGER BURRILL:** Qu'est-ce que vous voulez dire par ça?

27 **GEND. NICK DORRINGTON :** Je vérifie toujours la circulation en  
28 conduisant. Alors, si un véhicule s'approche vers moi et je pense que ça va... il y a un

1 excès de vitesse, le radar est activé et ça montre clairement la vitesse du véhicule et  
2 c'est capté par le radar.

3 **Me ROGER BURRILL:** Et est-ce que c'est hors de l'ordinaire de  
4 faire ceci?

5 **GEND. NICK DORRINGTON :** Non.

6 **Me ROGER BURRILL:** Alors, quand vous avez vu le véhicule vous  
7 dépasser, qu'est-ce que vous avez fait? Vous avez fait vos vérifications.

8 **GEND. NICK DORRINGTON :** Après avoir vérifié et j'ai déterminé  
9 que ce n'était pas l'un de nos véhicules, j'ai fait savoir au gendarme Colford que j'allais  
10 faire demi-tour et tenter de faire une halte du véhicule.

11 **Me ROGER BURRILL:** Comment ça s'est passé?

12 **GEND. NICK DORRINGTON :** J'ai fait demi-tour, ça m'a pris un  
13 certain moment pour rattraper à là où j'ai cru que le véhicule devrait se retrouver, mais  
14 c'était sombre et je ne pouvais pas voir le véhicule. J'étais presque arrêté quand le  
15 véhicule a freiné et le véhicule a tourné dans la rue Portapique – le véhicule circulait  
16 sans phares, alors il n'y avait rien, pas de lumière derrière. C'est pourquoi je ne pouvais  
17 pas le voir.

18 Alors, quand j'ai vu le véhicule, je me suis mis... je me suis rangé  
19 derrière le véhicule, j'ai activé mes gyrophares pour l'halte. Un individu mâle a sorti du  
20 véhicule immédiatement.

21 **Me ROGER BURRILL:** Je présume que le véhicule a arrêté après  
22 que vous ayez activé vos gyrophares. Où étiez-vous du point de vue physique?

23 **GEND. NICK DORRINGTON :** Une fois qu'on tourne de l'autoroute  
24 numéro 2 sur le chemin Portapique, j'aurais été à 50 pieds de l'entrée de Portapique.

25 **Me ROGER BURRILL:** Alors, décrivez l'interaction.

26 **GEND. NICK DORRINGTON :** Alors, j'ai initialisé l'arrêt du  
27 véhicule. L'homme a sorti directement, alors je mène... Ce n'est pas souvent; je fais  
28 des centaines de contrôles routiers par an et je vous suggère qu'au cours des sept ans,

1 plusieurs milliers et je peux compter sur deux mains combien de fois les gens ont sorti  
2 du véhicule pour s'avancer vers moi.

3 **Me ROGER BURRILL:** Ça signifiait quoi pour vous?

4 **GEND. NICK DORRINGTON :** C'est une menace pour moi, une  
5 menace claire. Alors, les contrôles routiers sont dangereux, ils sont à haut risque; on ne  
6 sait pas à qui nous avons affaire, on n'a aucune idée s'ils sont dotés d'armes, on ne sait  
7 pas s'ils sont sous les influences de stupéfiants ou d'alcool. C'est vraiment une situation  
8 à très haut risque pour nous. Le fait que l'individu sort et s'avance directement vers moi,  
9 ça m'a préoccupé.

10 Alors, mon renfort le plus près aurait été le gendarme Colford à ce  
11 que je comprenais de là où on se trouvait du point de vue géographique; alors, elle était  
12 à cinq à dix minutes de distance pour m'aider si cela s'avérait nécessaire. Alors, qu'est-  
13 ce que vous avez fait en réaction au fait que les gens... la personne était sortie de son  
14 véhicule?

15 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, parce que je fais beaucoup de  
16 contrôles routiers, j'ai toujours mon microphone externe du véhicule à côté de moi et  
17 toujours prêt, alors je lui dis clairement ça serait dans son meilleur intérêt de rentrer de  
18 nouveau dans son véhicule.

19 **Me ROGER BURRILL:** Qu'est-ce que vous entendez par... quoi?

20 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, je sais pas si voulez vraiment  
21 entendre ça.

22 **Me ROGER BURRILL:** À quel point étiez-vous direct?

23 **GEND. NICK DORRINGTON:** J'ai lui ai dit : « Rentrez dans votre  
24 maudit véhicule! »

25 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que cela a eu un impact sur ses  
26 actions?

27 **GEND. NICK DORRINGTON:** Il s'est retourné et il a rentré dans  
28 son véhicule.

1 **Me ROGER BURRILL:** Pourriez deviez-vous utiliser un langage  
2 tellement direct?

3 **GEND. NICK DORRINGTON:** La façon qu'il s'est avancé vers le  
4 véhicule, c'était très direct, avec un certain... il avait l'air très fâché, j'avais aucune idée  
5 c'était qui, je ne savais pas pourquoi qu'il agirait d'une telle manière. Pour moi, il était  
6 clairement motivé et dans ma capacité... y'a pas de capacité de négocier avec lui,  
7 alors il avait... dans 3 secondes, il avait la distance entre moi, mon véhicule et le sien, il  
8 était à 2 pieds de mon véhicule à ce stade-là.

9 **Me ROGER BURRILL:** Et une fois que vous avez fait la consigne,  
10 qu'est-ce que cette personne-là a fait?

11 **GEND. NICK DORRINGTON:** Il est revenu dans son véhicule, il a  
12 accepté la directive, pas de préoccupation.

13 **Me ROGER BURRILL:** Et vous avez interagi avec lui à ce stade-  
14 là?

15 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, j'ai sorti de mon véhicule et je  
16 lui ai... je l'ai vu, je me suis approché de lui, il voulait savoir pourquoi je l'arrêtais, je lui  
17 ai dit pourquoi je l'ai rangé, c'est la vitesse, « est-ce que je peux avoir une copie de ton  
18 permis de conduire et tes documents d'assurance et ton permis du véhicule? » Il  
19 sentait... il a dit qu'il se sentait ciblé, il venait d'avoir une interaction avec le service de  
20 la police d'Halifax, c'était un denturologue à Dartmouth, il me semble qu'il m'a dit qu'il  
21 avait eu des démêlés avec des membres là-bas au sujet d'un différend au niveau du  
22 stationnement. Je lui ai dit que je ne savais nullement de ce sur quoi il parlait. J'avais  
23 aucun renseignement sur ses démêlés ou l'incident qu'il avait eu dans Halifax ou  
24 Dartmouth. Je lui ai répondu que c'est uniquement un contrôle routier en ce qui a trait à  
25 sa vitesse. À ce stade-là, il m'a donné la documentation qu'il me fallait et c'était la  
26 désescalade rapide.

27 **Me ROGER BURRILL:** Vous avez eu d'autres discussions avec lui,  
28 n'est-ce pas?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Alors, je suis revenu et j'ai traité  
2 la contravention pour lui, je lui ai revenu pour lui donner la contravention. On a eu une  
3 discussion sur la Ford Taurus, il m'a demandé ce que j'en pensais. J'ai dit « ça va, c'est  
4 un véhicule qui est convenable ». Il m'a indiqué qu'il avait plusieurs Ford Taurus qu'il  
5 avait achetés aux encans et il avait dit 3 ou 4, il n'était pas précis. Il a indiqué qu'il  
6 aimait bien ces véhicules-là. J'avais pas beaucoup à offrir à part le fait que j'ai dit que le  
7 véhicule était convenable, « mais soyez au courant, vous n'avez pas mis vos phares,  
8 vous n'avez pas de phares de... à l'arrière de votre véhicule est sombre et vous avez...  
9 courez un risque d'être frappé de l'ex... de derrière ».

10                   **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que y'a quelque chose qui était  
11 inhabituel dans cette discussion au sujet des Ford Taurus dont il discutait?

12                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Ben, pour moi, ça m'a frappé  
13 comme bizarre. Moi, je ne collectionne pas des vé... je ne collectionne pas ce genre de  
14 véhicules, je comprends que quelqu'un pourrait avoir... aimer des véhicules, mais ça  
15 m'a paru un peu bizarre qu'on voudrait 3, 4 du même modèle par le fait que les voitures  
16 de police sont conduites assez dur, si on voudrait avoir plusieurs pour des pièces de  
17 rechange, ça, ça fait de l'allure.

18                   **Me ROGER BURRILL:** Aviez-vous des préoccupations à ce stade-  
19 là sur le fait qu'il y avait peut-être une utilisation... une mauvaise utilisation à ce stade-  
20 là?

21                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, pas à ce stade-là.

22                   **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que y'a quelque chose qui vous est  
23 venu à l'idée au niveau des enjeux dans la sécurité publique, au niveau de l'intérêt de  
24 ce monsieur-là dans ces véhicules-là?

25                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, c'était pas une préoccupation  
26 de ma part à ce stade-là.

27                   **Me ROGER BURRILL:** Combien longtemps avez-vous discuté  
28 avec lui au sujet de son intérêt sur les Taurus?

1 **GEND. NICK DORRINGTON:** Disons moins d'une minute.

2 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce qu'il y avait d'autres discussions au  
3 niveau des objets de la police ou autre chose à cet égard?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je pense qu'il a fait un commentaire  
5 comme quoi qu'il collectionnait... qu'il collectionnait ou... il a dit qu'il collectionnait les  
6 objets de police.

7 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce qu'il vous a donné des spécificités  
8 quant à la... aux objets de police? Avez-vous demandé pour des détails?

9 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

10 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que ça vous a frappé comme  
11 préoccupant ou est-ce que c'est des... est-ce que ça a suscité des préoccupations en  
12 matière de sécurité publique, Monsieur le gendarme?

13 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, y'a rien qui m'a paru hors de  
14 l'ordinaire au niveau de la sécurité publique. Y'a des gens qui ont des collections à  
15 plusieurs... mais ce n'est rien qui m'a préoccupé en matière de sécurité publique.

16 **Me ROGER BURRILL:** Alors là, vous avez continué avec vos  
17 procédures ou de la préparation et de la présentation d'un billet de contravention, alors  
18 pour une contravention sommaire, alors Madame la registraire va mettre à l'écran, c'est  
19 COMM12345 [sic]... 12445 [sic], et je vais vous demander de faire un... émettre un  
20 commentaire en ce qui a trait à cette photo. Pouvez-vous faire un commentaire? Que  
21 voit-on dans cette photo?

22 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est un renseignement que moi, j'ai  
23 pris dans mon propre véhicule, alors c'est le radar que j'utilise dans le véhicule, ça  
24 s'appelle un Raptor, évidemment. Alors, ça montre sur... ça montre comme le  
25 (inintelligible) \*[10.58.25], moi, je roulais à 85 en procédant de ouest en est, et ça  
26 montre que le véhicule qui s'approchait de moi, comme indiqué par la flèche vers le  
27 bas, voyageait à 115 km/h – ça, c'était le véhicule de Wortman –, et ça montre que c'est  
28 un « lock » et c'est sur mon radar devant. Ça indique que Wortman me précédait devant

1 à 115 km/h, moi, je voyageais vers lui à 85 km/h et on a réussi à capter son signal et j'ai  
2 pris une photo de son permis de conduire valide ainsi que l'écran numérique du radio.

3 Y'a également une image aussi, j'ai pris une photo que vous voyez  
4 là, j'ai pris une deuxième image qui a capté l'arrière du véhicule pour comprendre la  
5 plaque d'immatriculation. Là, vous voyez l'arrière du véhicule de Wortman, une Taurus  
6 blanche qui contenait une bonne... pas mal de décalcomanies réfléchissantes qui  
7 étaient attachées lorsque c'était vendu à... lors des encans, c'est la décalcomanie  
8 identique utilisée par les véhicules de la GRC. C'est pourquoi j'avais l'impression,  
9 d'emblée, qu'il s'agissait d'un véhicule du service de la circulation avec des  
10 décalcomanies moins prononcées. Il y avait également le petit drapeau canadien sur  
11 l'arrière du coffre également.

12 **Me ROGER BURRILL:** Et pourquoi avez-vous pris cette photo?  
13 Juste pour être clair.

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Toute personne pour laquelle je fais  
15 une contravention, je prends une photo de leur permis de conduire, de conduire avec le  
16 radar et une deuxième image de l'arrière du véhicule. Ça, c'est pour fins de preuve afin  
17 que si jamais l'individu va contester la contravention, je peux amener ça à la cour et je  
18 peux fournir cela pour fins de preuve dans la cour.

19 **Me ROGER BURRILL:** Alors, Madame la registraire, si on peut la  
20 mettre à l'écran.

21 Je pense que c'est une photo d'une contravention, et je vais vous  
22 demander de faire un commentaire pour le dossier. Vous reconnaissez quelque chose  
23 ici, Gendarme Dorrington?

24 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc ça, comme vous pouvez voir,  
25 le temps du jour, c'était à 6 heures, à 5 h 59... plutôt, 17 h 59, donc ce 12 février, donc  
26 c'était complètement sombre.

27 **Me ROGER BURRILL:** Quelque chose d'habituel au sujet de la  
28 contravention ou alors c'était juste un processus de routine que vous faisiez?

1 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est statique (phon.) \*[11.01.38].

2 **Me ROGER BURRILL:** Je vais vous poser la question  
3 directement : est-ce qu'il y avait d'autres objectifs que vous aviez, vous, Gendarme  
4 Dorrington, de vous arrêter et d'échanger avec l'auteur en cette date de février pour  
5 d'autres raisons que pour le véhicule?

6 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était un arrêt de circulation normal,  
7 ce qu'il y a de plus régulier. Et donc, c'est ce que je fais. C'est que j'avais fait. Y'a rien  
8 de spécial, de particulier.

9 **Me ROGER BURRILL:** D'accord. Donc, la photo dont on parle, on  
10 va retourner à la matinée du 19 avril, avez-vous retiré cette photo de quelque manière  
11 que ce soit ou...

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Donc...

13 **INTERPRÈTE:** Inaudible à l'interprète.

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc, je me suis souvenu de  
15 l'interaction avec lui, j'ai certifié cette idée, donc j'ai gardé la... j'avais la photo, donc le  
16 sergent O'Brien m'avait dit que... quand je lui ai demandé que cette contravention,  
17 c'était le 12 février et que y'avait la photo par-dessus du... j'ai appris ça par le sergent  
18 O'Brien, il m'a dit, « donne-moi deux secondes, je vais sortir la photo », donc y'avait la  
19 description physique qui était avec la photo et aussi la photo du permis, la photo de la  
20 pièce d'immatriculation, il a demandé si je pouvais pousser, c'est-à-dire donner ça à  
21 tous les membres qui sont... qui interviennent, c'est pour avoir une idée, c'est ce que  
22 j'ai fait.

23 **Me ROGER BURRILL:** Attendez, je vais juste vous demander de...  
24 attendez, vous avez dit... qu'est-ce que ça veut dire ce que vous venez de dire là?

25 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc, j'ai envoyé ça par un texte  
26 sécurisé, un message texte sécurisé à tous ces membres pour qu'ils comprennent et  
27 qu'ils aient une idée sur l'auteur, la description physique aussi.

28 **Me ROGER BURRILL:** Et un texte sécurisé veut dire qu'il a été



1 émis des téléphones de la GRC, c'est ça? Vers un autre téléphone sécurisé de la  
2 GRC?

3 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est bien ça.

4 **Me ROGER BURRILL:** Avez-vous fait autre chose avec ces photos  
5 que l'on vient de voir maintenant?

6 **GEND. NICK DORRINGTON:** J'avais l'instruction d'envoyer ça à  
7 l'équipe de GIT, aussi j'ai commencé à intervenir à l'évènement pour aller justement à  
8 Portapique.

9 **Me ROGER BURRILL:** Qu'est-ce qu'il en est du poste de  
10 commandement? Vous vous souvenez avoir envoyé et transmis cette photo à n'importe  
11 quel poste de commandement ou quelqu'un qui est en poste de commandement?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Pas spécifiquement, pas  
13 particulièrement au poste de commandement, et je sais que je l'ai envoyée au sergent  
14 O'Brien.

15 **Me ROGER BURRILL:** D'accord. Très bien. Donc maintenant, j'ai  
16 envie de vous poser des questions sur quelque chose, une entrevue qui était  
17 enregistrée par les enquêteurs et, en particulier...

18 Madame la registraire, si on peut aller à la page 11 du 9 novembre,  
19 c'est-à-dire de l'entrevue du 9 novembre 2021. Au fond, c'est 04646.

20 C'est quelque chose qui a été attribué ou qui est indiqué dans cette  
21 entrevue et ça parle de la connaissance, de la prise de connaissance de la réplique du  
22 véhicule qui était... donc, je vais le lire juste pour nous pour que l'on puisse en savoir...

23 « Donc, moi, moi-même et Lafetty, on était dans le  
24 périmètre externe pendant des heures lorsque les  
25 évènements... pendant que les évènements se  
26 déroulaient à Portapique. Donc, il y a des rapports  
27 desquels ils pensent qu'il y a eu des tirs, des coups  
28 de feu, et on parle d'un individu, d'une autre personne

1 qui a été vue qui est... ça continue à bruler et d'autres  
2 sont... je vois qu'il y en a d'autres qui montent. Ce  
3 n'est toujours pas clair pour nous par rapport au  
4 nombre de tireurs qui participent ni des systèmes ou  
5 de types d'armes qui sont utilisées. On n'a pas de  
6 choses claires au sujet du véhicule. Ça peut être une  
7 possibilité que ça peut être une Taurus avec le  
8 drapeau du Canada en arrière parce que ça vient de  
9 la répartition initiale que... de la toute première  
10 résidence. Et donc, pour moi-même en personne, il  
11 n'y avait aucune connexion que j'étais  
12 complètement... qu'il s'agissait d'un véhicule de la  
13 GRC. »

14 Pouvez-vous en parler un petit peu plus de cette information, c'est-  
15 à-dire des premières plaintes et aussi votre opinion, c'était qu'il n'y avait aucun lien  
16 avec un véhicule entièrement décoré ou qui ressemblait à celui de la GRC... d'un  
17 véhicule de GRC?

18 **GEND. NICK DORRINGTON:** Pour lorsqu'il est question d'avoir  
19 affaire à une personne qui a la capacité d'utiliser un véhicule de police, parce que très  
20 souvent on intervient à des appels du public, donc l'appel que l'on a reçu en premier  
21 lieu, ensuite une fois qu'on se présente sur place, il n'y a rien du genre, donc c'était  
22 déjà arrivé, c'est pas pour dire que c'est rien du tout, mais c'est juste que ce n'est pas  
23 toujours précis, ce n'est pas toujours vrai ou exact. Donc, dans mon esprit, nous  
24 avons... il est question d'un véhicule de la GRC, et donc, pour moi, c'était pas  
25 vraiment... c'est-à-dire je ne savais pas comment ça pouvait arriver, donc y'avait pas  
26 d'informations qui arrivaient au sujet d'un véhicule de la GRC qui a été volé ou utilisé,  
27 y'a rien qui apparaissait dans nos systèmes. Donc, je ne voyais pas que c'était  
28 possible, je ne pense pas que ça peut être possible. Comment avoir accès à des

1 véhicules similaires à ceux... donc, ce sont d'anciens véhicules de la GRC avec, bien  
2 sûr, des marques de la police par-dessus le véhicule. Donc, si c'est quelque chose qui  
3 m'a traversé l'esprit, oui, et je sais que le public a accès à cela.

4                               Donc, ce n'est pas pour réduire ce qu'il en est, mais c'est clair que  
5 c'est jamais arrivé auparavant. Personne n'a jamais pris connaissance que comme  
6 c'était possible... de la possibilité d'avoir une réplique d'un véhicule pareil.

7                               **Me ROGER BURRILL:** D'accord.

8                               On va passer, Madame la registraire, au document de base qui  
9 porte sur la sécurisation ou le périmètre de contrôle.

10                              En particulier, je veux juste attirer votre attention, Gendarme, au  
11 paragraphe 27 par rapport à la situation et en fonction de vos mouvements. La page 16,  
12 le paragraphe 27 dans le document de base qui porte sur la sécurisation des lieux à  
13 Portapique. Donc, la présentation dans le document de base indique que :

14   « L'intersection du côté est de la boucle Brown et  
15 l'autoroute 2 était sécurisée entre 5 h 02 et 9 h 51.  
16 Deux membres de la GRC des Services généraux  
17 étaient positionnés là-bas. »

18                              Est-ce que ça fait partie des efforts de... toute cette information est  
19 juste?

20                              **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, c'est vrai.

21                              **Me ROGER BURRILL:** Donc, comment pouviez... on pouvait  
22 bouger de votre coin, c'est-à-dire d'un point à l'est vers un point à l'ouest en passant par  
23 la boucle Brown?

24                              **GEND. NICK DORRINGTON:** On était... on leur a demandé de  
25 nous arrêter par le sergent O'Brien, il était question d'aller à proximité dans la... donc,  
26 l'équipe était là à effectuer une extraction avec le GIT et aussi avec les jeunes qui  
27 étaient là, l'une des résidences de Portapique donc ça, ça a été facilité. Et donc, les  
28 membres qui étaient à Portapique, ils participaient, ils étaient en charge de ces tâches

1 et on était censé être sur les lieux pas loin de ça.

2 **Me ROGER BURRILL:** Et lorsque vous avez dépassé... vous vous  
3 êtes déplacé à plus près des lieux, est-ce que vos devoirs étaient différents?

4 **GEND. NICK DORRINGTON :** Non non, c'était les mêmes.

5 **Me ROGER BURRILL:** C'était les mêmes, d'accord. Auriez-vous  
6 été au courant d'autres efforts de sécurisation dans la zone de Portapique, c'est-à-dire  
7 par d'autres membres?

8 **GEND. NICK DORRINGTON :** À un certain degré, oui. Donc, il  
9 était question de vérifier les mises à jour pour savoir où se trouvaient, où étaient  
10 positionnés les membres, ce qui était limité en raison du fait que moi-même et Laffrey,  
11 on était en dehors de nos véhicules sur une base continue en raison des lieux inconnus  
12 des menaces et aussi parce qu'on interagissait avec le public. Donc, il était question  
13 pour nous d'avoir des mises à jour par notre station de travail mobile et donc, on devait  
14 absolument compter sur la radio.

15 **Me ROGER BURRILL:** Pouvez-vous apporter quelques  
16 commentaires par rapport à s'il y a eu quelque chose qui est connu comme l'accès au  
17 champ de bleuetière?

18 **GEND. NICK DORRINGTON :** Non.

19 **Me ROGER BURRILL:** Auriez-vous eu des informations, des  
20 informations d'accès au sujet de vos collègues, de vos membres, Andrew MacDonald,  
21 le 18 avril?

22 **GEND. NICK DORRINGTON :** Non.

23 **Me ROGER BURRILL:** D'accord – on va passer alors... on va  
24 retourner, Madame la registraire, à l'entretien du 9 novembre. En particulier, je vais  
25 vous poser la question d'aller à la page 13 et l'entretien avec la Commission des pertes  
26 massives en date du 9 novembre. Donc, la page 13 consiste en la description que vous  
27 aviez fournie; il y a... 10 lignes plus bas, donc, on dit : « Ensuite, nous avons reçu un  
28 appel au sujet de l'incident... »; c'est ce que je voudrais revoir avec vous.

1                   Donc, vous avez reçu un appel à Wenworth au sujet de l'incident  
2 de Wentworth et il y avait un problème parce que clairement, il se trouvait en dehors du  
3 contrôle de périmètre. Êtes-vous en mesure de commenter cela, gendarme Dorrington?  
4 Qu'est-ce que vous vouliez dire par là?

5                   **GEND. NICK DORRINGTON** : À ce moment, les enfants étaient  
6 extraits, c'était ma compréhension et les GIT étaient en processus de commencer à  
7 faire du porte-à-porte à Portapique. Et ensuite, notre compréhension de... je ne suis  
8 pas sûr si ça a été écrit, la déclaration de Lisa Banfield, c'était par mémoire à ce  
9 moment-là. Elle avait été découverte, on l'avait trouvée et un entretien avec elle était en  
10 cours. Donc, ce qui a été clairement indiqué, c'est-à-dire toutes les informations qu'elle  
11 a transmises ont vraiment aidé à compléter la description du véhicule, que c'était une  
12 réplique d'un véhicule de la GRC.

13                   Donc maintenant, mon souci, c'est-à-dire nos efforts à ce moment-  
14 là, c'était de sécuriser la région de Portapique avec l'espoir qu'il y ait justement un  
15 contrôle de périmètre, de sécurisation. Mais maintenant, c'est clair que ce n'était pas le  
16 cas.

17                   **Me ROGER BURRILL**: Donc, par rapport à votre positionnement  
18 au point de contrôle de Brown Loop, pour ce qui est de la responsabilité et de vos  
19 obligations auxquelles vous étiez affecté?

20                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

21                   **Me ROGER BURRILL**: Pourquoi vous dites ça, gendarme  
22 Dorrington?

23                   **GEND. NICK DORRINGTON** : De mon point de vue, sur la base de  
24 ce qui se passait sur les lieux, ce n'était pas le plus efficace, c'est-à-dire l'utilisation la  
25 plus efficace de mes compétences et de mon personnel.

26                   **Me ROGER BURRILL**: En gardant en tête que vous aviez reçu les  
27 instructions, c'est-à-dire par rapport à ce que vous faisiez, donc c'était quoi que vous en  
28 pensez par rapport à vos compétences? Qu'est-ce que vous auriez fait?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Sur la base de ma formation  
2 d'instruction, ça aurait été mieux au début, pour des équipes multiples qui doit... sur  
3 Portapique en particulier à l'étape initiale.

4                   **Me ROGER BURRILL**: Donc vous êtes frustré, gendarme?

5                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui.

6                   **Me ROGER BURRILL**: Par rapport à ce qui s'est passé après  
7 l'appel de Wentworth, avez-vous vous-même réagi à cet appel de Wentworth, c'est-à-  
8 dire vous êtes-vous présenté dans ce lieu en Nouvelle-Écosse?

9                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

10                  **Me ROGER BURRILL**: Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

11                  **GEND. NICK DORRINGTON** : Vu les directives, il était question de  
12 se déplacer à Portapique, intervenir aux évènements qui étaient sur place. Pour ces  
13 raisons, on aurait eu... on avait des... il était question de contrôle, de sécurisation des  
14 lieux – entre autres deux : la résidence McCallum et, je pense, la résidence de Blair.  
15 Donc, moi-même et gendarme Lafrey avons été instruits de nous déplacer vers ces  
16 deux sites à Portapique.

17                  **Me ROGER BURRILL**: Et ça vous a causé certaines frustrations?

18                  **GEND. NICK DORRINGTON** : Ce sont les instructions que j'avais  
19 reçues.

20                  **Me ROGER BURRILL**: D'accord. Passons maintenant à la pièce  
21 2.2 de 3, la pièce qui vient d'être proposée, en particulier la page 9... les pages 9 et 10  
22 et cela est un document qui a été élaboré par la Commission des pertes massives par  
23 rapport aux mouvements de certains membres, de membres à Portapique après l'appel  
24 de Wentworth, c'est-à-dire à 9 h 50 en avant-midi par rapport à leurs responsabilités et  
25 à leurs activités.

26                         Donc maintenant, ce qu'on voit, c'est la page 9 et je vais demander  
27 à la registraire de faire défiler un petit peu vers le bas jusqu'au gendarme Nick  
28 Dorrington. Vous le voyez? Vous l'avez vu?

1 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui.

2 **Me ROGER BURRILL**: En particulier, je voudrais juste voir la  
3 citation qui a été faite de vos notes qui dit « Je pense qu'autour de ce point, O'Brien  
4 s'est arrêté lui-même avec Laferty à Portapique et il voudrait qu'en fait, on tourne de  
5 Portapique pour voir s'il y a quelque chose de fou. »

6 Est-ce que ça vous permet de comprendre c'était quoi vos  
7 responsabilités à ce moment-là?

8 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui – au départ oui, c'était adressé  
9 à moi.

10 **Me ROGER BURRILL**: Aviez-vous eu des difficultés avec ce genre  
11 d'instructions, gendarme?

12 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non, ce n'était pas raisonnable. Nos  
13 capacités au départ consistaient à traverser Portapique, tout Portapique et pour mieux  
14 comprendre ce qui se passait, ce que ce type avait. Mais on va dire que c'était limité.

15 **Me ROGER BURRILL**: Limité par quoi, s'il vous plaît?

16 **GEND. NICK DORRINGTON** : En fait, au départ, on parle déjà  
17 d'obscurité; on ne pouvait rien voir, c'était la nuit.

18 **Me ROGER BURRILL**: Donc, par rapport à vos responsabilités et  
19 cette nuit de...

20 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, tout à fait. Donc, il était  
21 question que l'on fasse un tour et l'un des soucis était cela pour en savoir plus sur la  
22 portée de l'évènement. Donc, ce n'était pas raisonnable de penser que notre présence  
23 pouvait... c'est-à-dire, on aurait pu avoir des hélicoptères, des avions qui auraient  
24 survolé la région de Portapique, c'est-à-dire dans le cas où il y aurait plus de décès  
25 pour, justement, pour couvrir ça de façon... par conséquence.

26 **Me ROGER BURRILL**: Donc, le document se poursuit. Vos  
27 directives étaient de voir s'il y avait quelque chose de fou, s'il y avait d'autres cadavres  
28 sur les... ou décès sur les pelouses ou d'autres incendies structurels qui n'ont pas

1 encore été déclarés? Est-ce que c'est ça votre compréhension de vos responsabilités à  
2 cette époque-là?

3 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, c'est ça – il y avait environ 50  
4 structures dans Portapique et on a donc commencé à faire une évaluation de porte à  
5 porte. Moi, je ne savais pas lesquelles avaient déjà été évacuées. Donc, mes directives  
6 étaient de faire le tour de la collectivité, du village et de voir s'il y avait quelque chose  
7 qui ressortait et donc, d'intervenir et aussi de couvrir toute personne, tout cadavre qui  
8 était à l'extérieur.

9 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce que vous avez dû faire des  
10 vérifications, donc vous présenter aux résidences et faire des observations dans les  
11 maisons?

12 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non – ça ne faisait pas partie de ma  
13 responsabilité à ce moment-là. On n'avait pas la capacité de faciliter une telle  
14 vérification en profondeur. Ça aurait été aussi un risque significatif au niveau personnel.

15 **Me ROGER BURRILL**: Donc, on va parler du risque dans quelques  
16 instants, mais combien de membre du Service général étaient à Portapique pendant  
17 que vous faisiez ce tour?

18 **GEND. NICK DORRINGTON** : Il y avait moi, le gendarme Lafferty  
19 et lui, il était à la résidence McCallum, il s'occupait de la sécurité là. Le sergent O'Brien  
20 était là où je l'avais laissé – je le croyais, du moins – juste à côté. Et ensuite, le sergent  
21 d'état-major Carroll et un autre membre étaient à la sortie de Portapique, à la route 2.

22 **Me ROGER BURRILL**: Donc, vous parlez de cinq membres? Il y  
23 avait cinq membres qui étaient présents à ce moment-là, selon vous?

24 **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est ça.

25 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce qu'il y avait quelqu'un d'autre qui est  
26 venu pendant ce moment, cette période-là?

27 **GEND. NICK DORRINGTON** : C'était pas mal plus tard.

28 **Me ROGER BURRILL** :



1 « Le gendarme Dorrington ne parle pas des résultats  
2 de cette tâche ou des conclusions ou d'avoir... d'en  
3 avoir fait rapport au sergent O'Brien. Le sergent  
4 Dorrington commence à prendre note... tenir  
5 comptes des heures et de l'information sur les  
6 mouvements de l'auteur à partir de 9 h 36. »

7 Mais donc, vous ne faites pas rapport au sergent O'Brien. Est-ce  
8 que c'est vrai?

9 **GEND. NICK DORRINGTON :** C'est ça, il n'y a pas de remarque  
10 dans mon carnet de notes. J'en parlais avec lui en personne; il n'y avait pas de  
11 nouvelles incendies documentées, de nouveaux décès qui avaient été découverts à ce  
12 moment-là.

13 **Me ROGER BURRILL:** Vous comprenez l'importance de prendre  
14 des notes; pourquoi n'avez-vous pas fait de notes de vos observations pendant le tour  
15 du village?

16 **GEND. NICK DORRINGTON :** Car il n'y avait rien qui méritait une  
17 note. Il n'y avait rien pour suggérer qui indiquait... ou suggérait qu'il y avait des  
18 résidences incendiées non déclarées, des personnes... des décès, qui étaient  
19 décédées ou qui n'avaient pas déjà été repérées. Il n'y avait rien qui méritait une note.

20 **Me ROGER BURRILL:** Ce que je vous propose de faire  
21 maintenant, c'est de lire le document et de lire chaque... de regarder chaque image.

22 Figure 1, à la page 11, qui vient donc du GPS de l'un des analyses  
23 de renseignements de la Commission; et donc, de 5 h 28 à 9 h 51, vous êtes... vous  
24 vous trouvez dans le secteur entre Brown Loop et l'intersection avec la route et le  
25 chemin Portapique Beach. C'est exact?

26 **GEND. NICK DORRINGTON :** Je crois que oui.

27 **Me ROGER BURRILL:** À la page 12, à 9 h 52 m 27 s, vous êtes à  
28 l'intersection entre le chemin Portapique Beach et la route 2. C'est exact?

1 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui.

2 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce que tout semble correct, exact?

3 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui.

4 **Me ROGER BURRILL**: On passe à la troisième, page 13 :

5 « Gendarme Dorrington entre dans Portapique à 9 h  
6 57 m 55 et il est sur la promenade Orchard Beach et  
7 il se rend vers le Cour Cobequid. Ensuite, on voit que  
8 le véhicule de Dorrington est à l'intersection avec la  
9 Cour Cobequid et le chemin Portapique Beach ».

10 **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est exact.

11 **Me ROGER BURRILL**: Donc, vous avez continué vers le Cour  
12 Cobequid.

13 Numéro 3 vous indique à 10 h 20 m 47 s et entre 10 h 20 m 47 s et  
14 10 h 23 m 15 s, environ, à l'intersection entre Orchard Beach et Portapique, est-ce qu'il  
15 y avait des observations?

16 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

17 **Me ROGER BURRILL**: Numéro 4, remarque importante : entre 10  
18 h 26 m 47 et 10 h 27 m 15 s, votre véhicule est situé au 46, cour Cobequid. En 28  
19 secondes, est-ce que vous avez un souvenir d'avoir été à cet endroit-là à ce moment-  
20 là?

21 **GEND. NICK DORRINGTON** : J'ai été dans le secteur, mais je ne  
22 me souviens pas de quelque chose, d'une observation. C'est une résidence, donc, que  
23 j'ai dû donc voir.

24 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce que vous pourriez distinguer entre  
25 les résidences situées au  et au  Cobequid?

26 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non, pas vraiment.

27 **Me ROGER BURRILL**: Pour ce qui est de ces 28 secondes, au 46,  
28 cour Cobequid, est-ce que vous avez des observations spécifiques à cet endroit-là?

1 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

2 **Me ROGER BURRILL**: Donc, il y a des commentaires ou des  
3 remarques selon lesquels la porte de  cour Cobequid était entrouverte. Est-ce que  
4 vous avez un commentaire là-dessus?

5 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

6 **Me ROGER BURRILL**: On passe à la page 14, figure 4. Marqueur  
7 indique que : « Le gendarme Dorrington est situé à 10 h 20 au coin de... à l'intersection  
8 entre le chemin... la promenade Orchard Beach et la Cour Cobequid ». Donc, vous  
9 vous êtes rendu vers l'est, vous vous êtes dirigé vers l'est; est-ce que vous avez un  
10 souvenir de cela?

11 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, je me souviens de m'être dirigé  
12 vers l'est sur la Cour Cobequid. Je n'avais jamais sillonné le village de Portapique à ce  
13 point-là auparavant; je cherchais des moyens d'accès près de la plage, je ne voyais rien  
14 d'intéressant.

15 **Me ROGER BURRILL**: Et aucune observation sur le 41, Cour  
16 Cobequid?

17 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

18 **Me ROGER BURRILL**: Ensuite, vous vous déplacez vers la plage,  
19 à 10 h 32 m 47, vous allez vers la cour Bayview et vous...

20 **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, c'est exact.

21 **Me ROGER BURRILL**: Pourquoi est-ce que vous vous êtes rendu  
22 à la plage?

23 **GEND. NICK DORRINGTON** : Même chose : je voulais m'assurer  
24 qu'il n'y avait pas de cadavre sur la plage, qui n'avaient pas été découverts pendant la  
25 nuit.

26 **Me ROGER BURRILL**: Est-ce que vous avez remarqué quoi que  
27 ce soit?

28 **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

1                   **Me ROGER BURRILL:** Page 15, figure 5; ici, on voit une autre  
2 série de marqueurs, de points de repère. Donc, numéro 3 indique que vous vous dirigez  
3 vers le nord à nouveau et que vous arrêtez vers [redacted] promenade Orchard Beach entre  
4 10 h 38 et 10 h 39. Des recollections dignes de mention?

5                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Je me souviens de m'être arrêté  
6 devant [redacted] donc, c'est le point de repère numéro 2, donc [redacted]

7                   **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est ça, je me suis arrêté là. Il y  
8 avait une grande cour avant et arrière, mais je ne voyais pas la cour arrière clairement  
9 et la propriété contigüe avait aussi une grande cour et j'ai vérifié la cour arrière au [redacted]  
10 pour voir s'il y avait quoi que ce soit, il n'y avait rien.

11                  **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous avez vérifié à l'intérieur  
12 des résidences?

13                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, non. Non, je ne vérifiais pas à  
14 l'intérieur des résidences, et non plus il n'y avait pas... il n'y avait rien à indiquer pour  
15 indiquer qu'il fallait vérifier dans les résidences.

16                  **Me ROGER BURRILL:** Figure 16 :

17                               « Donc, entre 10 h 30 et 11 h 08, le gendarme  
18 Dorrington était près de [redacted] et [redacted] promenade  
19 Orchard Beach. »

20                  C'est donc la zone chaude, la zone rouge. Est-ce que vous vous  
21 souvenez de cette période-là?

22                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, je me souviens d'avoir été à cet  
23 endroit-là. Je ne savais pas à ce moment-là, mais c'était là où se trouvait le garage de  
24 Wortman qui était... c'était encore en feu, en flammes, et la flamme se déplaçait vers le  
25 bois, donc j'essayais, donc, d'éteindre les petits feux avant qu'ils se répandent.

26                  **Me ROGER BURRILL:** Et vous écoutiez aussi la radio de  
27 Colchester à ce moment-là, n'est-ce pas?

28                  **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est que la situation était encore

1 dynamique, encore en évolution. On ne savait pas exactement qu'est-ce qui se passait.  
2 On croyait que Wortman était le seul auteur, mais ce n'était pas toujours le cas. C'est  
3 pas toujours le cas. Et donc, voilà.

4 **Me ROGER BURRILL:** J'allais vous demander, vous avez parlé  
5 des préoccupations en matière de la sécurité des agents pendant cette période-là.  
6 Alors, quelles étaient ces préoccupations?

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Wortman était un homme qui était  
8 très motivé et bien préparé, donc il ne faut pas... on ne va pas se procurer un véhicule  
9 pleinement identifié, ça indiquait un dévouement de sa part. Il était... et puis il y avait...  
10 peut-être que la situation pourrait être encore plus dynamique que ce qui était le cas à  
11 Wentworth. Il aurait pu avoir, par exemple, des explosifs, qui sait, des pièges dans les  
12 résidences, donc il était clair que c'était... peut-être qu'il aurait des dispositifs explosifs  
13 de circonstance, des engins improvisés, donc on ne savait pas qu'est-ce qu'il tramait.

14 **Me ROGER BURRILL:** On va changer, donc, et on va maintenant  
15 parler de la radio de Colchester et des renseignements qui vous seraient parvenus  
16 pendant cette période-là.

17 Alors, est-ce que vous pouvez présenter ou nous faire écouter  
18 cela? Bon.

19 (ENREGISTREMENT AUDIO)

20 « Colchester, est-ce que vous avez un véhicule  
21 stationné à la caserne des pompiers?

22 – Quelle caserne?

23 – À Onslow.

24 – À Onslow, ah, OK.

25 – Oui, Bravo-06-30-Bravo-06.

26 – C'est qu'on vient de recevoir un appel. Je voulais  
27 confirmer.

28 – Oui.

- 1 – Est-ce qu'on a des membres dans le secteur  
2 Brookfield.
- 3 – Sergent d'état-major Briers et MacDonald. On a  
4 quatre unités, six membres à 102, à l'échangeur 204.
- 5 – D'accord. Je vais aller chercher Josie (phon.)  
6 \*[11.35.48] à l'aéroport.
- 7 – Alpha-03 est disponible. Pardon, 53-Alpha-03,  
8 gestionnaire de risques. On a des batteries portables  
9 qui s'épuisent. Est-ce qu'on peut obtenir des batteries  
10 pour nos membres?
- 11 – Sergent (inaudible) \*[11.36.09], portable 09, Bravo-  
12 09. On cherche la confirmation si on a des unités  
13 identifiées à Brookfield, on vient d'entendre dire qu'il y  
14 a une unité identifiée qui vient de passer par  
15 Brookfield.
- 16 – Gibson est dans 05-Bravo-04 de Enfield; moi, je  
17 suis... je me dirige vers le nord sur la 102 et je viens de  
18 passer par... devant la sortie de Stewiacke.
- 19 – Et Colchester, les membres de Cumberland  
20 demandent s'il y a quelqu'un qui se rendent dans  
21 Cumberland. Il faut le dire pour que l'on sache que  
22 c'est vous.
- 23 – Oui, on vient d'avoir un appel de Brookfield qui se  
24 dirigeait vers Stewiacke, un véhicule avec Bravo-11,  
25 non confirmé quels sont les trois premiers chiffres.  
26 Vous copiez?
- 27 – Oui, oui, oui. Vous êtes sur la 2 ou la 102?  
28 – L'appelant a dit sur la 2.

- 1 – 10-4.
- 2 – Kilo 5.
- 3 – C'est sur quelle autoroute? Sur quelle route, cette
- 4 voiture Bravo à Brookfield? La 2 ou la 214?
- 5 – Eh bien, on confirme que c'est sur la route 2.
- 6 – Vers la ville?
- 7 – Oui, elle se dirige vers Brookfield vers Stewiacke.
- 8 On a aussi informé Enfield.
- 9 – Mais c'est déjà fait, mais il faudrait appeler Sackville
- 10 et Halifax pour que l'on prépare la ville.
- 11 – 3-5-5-Delta-02. Mise à jour. Commandement des
- 12 incidents à PRH est au courant.
- 13 – Chef des incidents 3-5-5. Vous avez entendu?
- 14 – Briers de Casey (phon.) \*[11.37.48]. Vous dans la
- 15 F-350, c'est 30-Bravo-6 à la caserne.
- 16 – Daley (phon.) \*[11.37.56], vous êtes où?
- 17 – Je suis sur la rue Willow face à Key's Gas Bar.
- 18 – Alors, venez me voir au bureau.
- 19 – 10-4.
- 20 – Les membres de Bravo-9. En ce qui concerne
- 21 l'observation sur la route 2 voilà 7 minutes à 14:16 sur
- 22 la route 2 en se dirigeant vers le sud, au volant, c'était
- 23 un homme dans un véhicule pleinement identifié. »
- 24 Donc, Gendarme Dorrington, est-ce que vous souvenez de ces
- 25 renseignements sur Brookfield?
- 26 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.
- 27 **Me ROGER BURRILL:** C'était vers 10 h 41, quand vous étiez à
- 28 Portapique.

1 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est ça, oui.

2 **Me ROGER BURRILL:** Et vous veniez de recevoir de l'information  
3 sur une observation à Brookfield. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de  
4 comment vous avez essayé de faire diffuser ces renseignements et comment vous  
5 vous sentez par rapport à la diffusion de ces renseignements?

6 **GEND. NICK DORRINGTON:** Eh bien, une fois que les membres  
7 avaient découvert Lisa Banfield, elle avait indiqué que Wortman avait une liste de  
8 personnes qu'il voulait tuer, et donc, moi, ce qui me préoccupait, c'est que j'étais la  
9 dernière personne qui avait vu Wortman et il ne serait pas improbable que je serais  
10 membre de... que je me trouverais sur cette liste. Et donc, j'ai contacté ma femme pour  
11 l'assurer... pour lui dire qu'il fallait qu'elle se cache dans le sous-sol. Plus tard, quand la  
12 GRC avait publié certaines choses sur les médias sociaux, mon épouse avait  
13 communiqué avec une amie qui vivait à cette adresse-là à Brookfield et pendant qu'elle  
14 parlait avec elle au téléphone, le sort a voulu que son amie regardait par la fenêtre  
15 avant de la maison et c'est là où le véhicule de Wortman a passé... est passé devant sa  
16 résidence sur la route 2, et l'amie de ma conjointe a demandé s'il devait y avoir un  
17 véhicule de la GRC qui se dirige vers le sud, « qu'est-ce qui se passe? » Ma femme l'a  
18 informée que, « non, ça ne devrait pas, je vais contacter mon mari », et c'est ce qu'elle  
19 a fait. Elle m'a appelé, et donc, moi, j'ai fait des vérifications sur mon poste de travail  
20 mobile pour voir s'il y avait des véhicules identifiés à cet endroit-là, il n'y en avait pas.  
21 Alors, je connaissais la réponse à la réponse (sic), mais j'ai demandé à la répartition de  
22 clarifier juste au cas où. C'est lorsque j'ai fait l'appel à la répartition.

23 **Me ROGER BURRILL:** Il semble y avoir beaucoup de choses qui  
24 se passent sur cet extrait audio lorsque vous avez fait cet appel-là, ça vous paraît  
25 correct?

26 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était très occupé, oui.

27 **Me ROGER BURRILL:** Quand vous avez fait l'appel en ce qui a  
28 trait à ces renseignements-là, comment est-ce que vous vous avez senti au niveau de



1 la distribution de ces renseignements-là?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était... il y avait un retardement  
3 significatif, tout un défi. Les renseignements dont je disposais étaient certainement  
4 pertinents et de haute... de grande priorité, et il ne semblait pas y avoir suffisamment  
5 de... on n'a pas suffisamment considéré les renseignements pour s'assurer que les  
6 communications soient libres afin que la répartition puisse confirmer ou infirmer mes  
7 préoccupations et d'affecter les ressources comme il se doit.

8 **Me ROGER BURRILL:** Avez-vous exprimé votre préoccupation à  
9 ce stade-là à autres personnes à part ce que nous avons entendu sur l'extrait audio et  
10 ce qu' on a vu dans la transcription?

11 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

12 **Me ROGER BURRILL:** Alors, vous êtes à Portapique, vous  
13 apprenez des renseignements et vous transmettez ces renseignements-là. Quelles  
14 étaient vos pensées en ce qui a trait à votre utilisation personnelle ou comment on  
15 pourrait déployer vos compétences?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Moi, j'avais des préoccupations sur  
17 comment mettre fin à la menace et la GRC, dans son... n'a pas, dans son organisation,  
18 la capacité de la GRC de mettre fin à une menace en fonction des véhicules que nous  
19 conduisons, ça pose problème. Nos véhicules sont, dans l'ensemble, des voitures  
20 complètement identifiées de la GRC, ça nous met à un désavantage considérable  
21 lorsqu'on cherche à s'engager et à neutraliser une menace qui est également... qui  
22 utilisait également une voiture de la GRC complètement identifiée.

23 **Me ROGER BURRILL:** Étiez-vous en train de chauffer une voiture  
24 complètement identifiée?

25 **GEND. NICK DORRINGTON:** Moi, je ne... moi, non.

26 **Me ROGER BURRILL:** Et ça signifiait quoi pour vous?

27 **GEND. NICK DORRINGTON:** Cela donnait un avantage clair dans  
28 mon esprit de pouvoir m'approcher suffisamment... de pouvoir approcher et neutraliser

1 la menace avant que Wortman ait du succès à reconnaître un membre de la GRC.

2 **Me ROGER BURRILL:** Avez-vous refait... exprimé cela clairement  
3 à qui que ce soit?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** J'ai exprimé mon désir et mes  
5 préoccupations au sergent O'Brien. Je sentais qu'étant donné mon ensemble de  
6 compétences avec une formation militaire auparavant dans une campagne active, avec  
7 ma formation de la GRC, et en plus du fait que j'avais un véhicule non identifié, que je  
8 serais bien placé peut-être pour laisser mon emplacement actuel pour chercher à  
9 m'approcher et d'engager et de neutraliser la menace.

10 **Me ROGER BURRILL:** Avez-vous été permis de faire cela?

11 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

12 **Me ROGER BURRILL:** Et revenons au rapport supplémentaire  
13 pour compléter vos mouvements dans les alentours de Portapique, notamment la  
14 page 17 sur le rapport supplémentaire, la figure 7. Ça indique qu'au point 2, entre  
15 11 heures... 23 h 09 et 23 h 11, vous étiez sur la route Orchard Beach, et à 11 h...  
16 entre 23h 13 et 23 h 15, vous étiez à la tête du chemin Orchard Beach. Est-ce que c'est  
17 correct?

18 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

19 **Me ROGER BURRILL:** À la figure 8, à 11... à 23 h 15, vous partez  
20 de Orchard Beach, vous voyagez vers le sud, les marqueurs 2 et 3 indiquent qu'ils ont  
21 arrêté à l'extérieur de Ferris... l'allée Ferris Lane et le 293 chemin Portapique Beach et  
22 là vers 23 h 20, et là vous avez voyagé jusqu'au bout de l'allée Ferris et vous êtes là  
23 jusqu'à 23 h 30 quelque. Est-ce que ça, c'est juste?

24 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, ça, c'est juste. Je me rappelle  
25 d'avoir (inintelligible) \*[11.45.50] m'être rendu à ce qui était le marqueur 2. La résidence  
26 au 293 clairement avait été détruite, avait été incendiée, il ne restait rien, et je me  
27 rappelle également, c'était le numéro [ ] mais c'était pas ce numéro, cette résidence-là a  
28 attiré mon attention, la porte qui donne sur le chemin Ferris et le chemin Portapique

1 Branch était ouverte, ça bougeait dans le vent, il ne semblait pas y avoir de l'activité  
2 dans la résidence.

3 **Me ROGER BURRILL:** Alors, qu'est-ce que vous avez fait à  
4 l'allée... au [redacted] Ferris... allée Ferris?

5 **GEND. NICK DORRINGTON:** J'ai sorti de la résidence et j'ai  
6 dégagé la résidence. J'avais des préoccupations qu'il y avait peut-être quelque chose  
7 de préoccupant.

8 **Me ROGER BURRILL:** Quand vous avez dit que vous avez  
9 dégagé la résidence, ça veut dire quoi?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je suis rentré dans la résidence et  
11 j'ai passé d'une chambre à... d'une salle à l'autre pour s'assurer qu'il n'y avait pas de  
12 décès dans la résidence.

13 **Me ROGER BURRILL:** Alors, pourquoi avez-vous rentré dans  
14 l'allée au [redacted] Ferris, à l'allée Ferris dans ces circonstances-là? Pouvez-vous le comparer,  
15 s'il vous plaît, au [redacted] Cobequid Court où vous n'avez pas rentré dans la résidence?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Certainement. Alors, pour comparer  
17 entre [redacted] et [redacted], il n'y avait rien à signaler dans l'une ou l'autre des résidences qui me  
18 préoccupaient. J'ai appris par la suite qu'il y avait quelque chose. Tout ce que je peux  
19 vous dire à cet égard, c'est j'offre mes excuses, mais c'était pas selon la... dans la  
20 portée de ce que je cherchais. Ce n'était pas une question d'un manque de respect  
21 envers... à l'endroit des familles. Au niveau de l'allée Ferris, cette résidence-là a attiré  
22 mon attention. La porte était toute grande ouverte, ça... le vent déplaçait la porte. Alors,  
23 c'était tout autre chose que du [redacted] et du [redacted]

24 **Me ROGER BURRILL:** À la page 19, figure 9, c'est pour conclure  
25 au niveau de vos déplacements. Il semble que vous quittez l'allée Ferris, vous allez  
26 vers le nord, vous avez été à plusieurs emplacements comme indiqué par les  
27 marqueurs sur la figure 9, notamment 200 chemin Portapique Beach, [redacted] C1 - Personal Information  
28 et ensuite le marqueur 7, il semble être peu de temps après l'heure du midi où vous

1 étiez au cimetière. Est-ce que vous vous rappelez d'un de ces emplacements-là?

2 Qu'est-ce que vous faisiez dans ces emplacements-là?

3 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, certainement. Alors, j'étais  
4 revenu vers le chemin Portapique Beach. À ce stade-là, si j'ai raison, la menace avait  
5 été neutralisée, alors je cherche la même chose, tout autre décès potentiel le long de la  
6 route, le long du parcours, et je me rappelle d'avoir fait demi-tour vers la fin, je me  
7 rappelle d'avoir été au terrain de Wortman, je ne savais pas en fait d'emblée que c'était  
8 le terrain de Wortman, indiqué par le 2, il me semble, et là j'ai monté vers 6, jusqu'à 6,  
9 et là j'ai fait demi-tour et j'ai été là pour dégager le cimetière.

10 **Me ROGER BURRILL:** Lorsque vous étiez dans ces résidences-là,  
11 est-ce que vous êtes entré dans les résidences?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, aucun d'entre eux.

13 **Me ROGER BURRILL:** Et pourquoi?

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Il n'y avait rien à signaler.

15 **Me ROGER BURRILL:** Quand vous êtes dans ces résidences-là,  
16 que faites-vous si vous n'entrez pas dans les résidences?

17 **GEND. NICK DORRINGTON:** Même chose, je dégage les cours.  
18 Je dégage les cours, je m'assure qu'il n'y a pas de décès ou de personnes.

19 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous avez indiqué quelque  
20 chose à signaler à ces emplacements-là?

21 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, rien à signaler.

22 **Me ROGER BURRILL:** Alors, on passe maintenant à la page 19, la  
23 figure 9... désolé, la figure 10, page 20, figure 10. À midi 06, vous êtes au cimetière, et  
24 là vous revenez au  Orchard Beach Drive. Vous vous rappelez de cela? Et c'était  
25 pour quel but?

26 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ben, j'avais complété la fouille de la  
27 région de Portapique, un peu superficielle, comme dirigé par sergent O'Brien. Je  
28 cherchais des choses à signaler. Comme indiqué par l'absence de notes, il n'y avait

1 rien à noter.

2 **Me ROGER BURRILL:** Alors, pour terminer cette série de  
3 questions, je vais revenir à la page 10, Madame la registraire.

4 Et regardons la section où ça parle des appels pour vérifier le  
5 bien-être, le temps d'appel pour les membres de la collectivité, des contrôles de bien  
6 être, est-ce que vous vous rappelez avoir reçu des demandes pour des vérifications de  
7 bien-être pendant que vous vous déplaçiez en voiture dans Portapique ?

8 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je me rappelle d'avoir reçu des  
9 appels pour vérifier pour le bien-être. Ça m'a étonné que ces appels-là soient la  
10 responsabilité des membres des services généraux.

11 **Me ROGER BURRILL:** Pourquoi est-ce que ça vous a étonné ?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Nous étions très occupés. Ce n'est  
13 pas des dires que des contrôles de vérification du bien-être... c'est important, mais au  
14 niveau de là où nous étions avec la menace, nous n'avions pas la capacité de faciliter  
15 des vérifications de bien-être à ce stade-là.

16 **Me ROGER BURRILL:** Alors l'indication sur le document sont qu'à  
17 10 h 20, peut-être un autre moment donné 10 h 28, le temps n'est peut-être pas des  
18 plus significatifs, qu'il y avait un appel de Justin pour confirmer le bien-être au sujet des  
19 parents Elizabeth et Thomas Zahl. Est-ce que vous vous rappelez de cela ?

20 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Oui, je me rappelle de l'appel.  
21 Je n'avais pas de renseignement en ce qui avait trait au 293 à ce stade-là. Je me  
22 rappelle d'avoir dépassé le 293 plus tard et de voir... j'ai vu que la voiture était  
23 incendiée, mais je n'avais aucune capacité de confirmer ou d'infirmer ce qui s'était  
24 passé. Et s'il y avait des décès au sein de la structure ou non.

25 **Me ROGER BURRILL:** Avez-vous pu traiter de cet appel-là de  
26 façon confortable et fournir des réponses convenables ?

27 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ah mais c'est un défi, je ne veux pas  
28 donner de mauvais renseignements. À ce stade-là, je n'avais aucun renseignement

1 quand j'avais reçu l'appel. Je n'étais pas au courant du 293 au moment de l'appel, je ne  
2 pouvais pas faire une déclaration quelconque à cette pers... à lui, en ce qui avait trait  
3 au bien-être de ses parents. Même par la suite, malgré le fait que la voiture était  
4 incendiée, je n'avais aucune capacité de confirmer ou infirmer le statut de ses parents.

5 **Me ROGER BURRILL:** Je vais être clair dans mon propre esprit,  
6 au niveau de l'appel du bien-être, avez-vous parlé à cette personne-là, Justin ? Ou  
7 c'était un renseignement qui vous a été fourni d'un autre...

8 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je pense que je lui ai parlé  
9 directement.

10 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous savez comment l'appel a  
11 été acheminé vers vous ?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Cette voiture-là a été acheminée  
13 vers moi via la répartition, et cela peut se produire.

14 **Me ROGER BURRILL:** Étant donné ce qui... vos circonstances,  
15 est-ce que vous pensez que c'était approprié que la voiture soit acheminée vers vous ?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non. Non, je ne pense pas que  
17 c'était approprié.

18 **Me ROGER BURRILL:** Pourquoi pas ?

19 **GEND. NICK DORRINGTON:** On n'était pas dans une position de  
20 répondre à des vérifications de bien-être, ce n'est pas pour... les membres... pour... Je  
21 ne veux pas être... manquer de respect envers les familles, mais il y avait quand même  
22 une menace active, pas encore neutralisée. Il y avait encore, il y avait plusieurs  
23 structures qui n'avaient pas été dégagées comme il se doit. C'était un défi et... ça ne  
24 devrait pas faire partie de la portée des travaux des individus qui ont plusieurs  
25 affectations dans le cadre de chercher à préserver les scènes de crimes et les points  
26 d'accès dans Portapique même.

27 **Me ROGER BURRILL:** 11 h 10, Sheryl Black (phon.) qui a  
28 demandé une vérification de bien-être sur Aaron Tuck au [REDACTED] Cobequid Court, vous vous

1 rappelez de cela ?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** De façon assez floue. Je ne pense  
3 pas que je lui ai parlé personnellement. C'est arrivé comme une soumission  
4 électronique dans mon poste de travail mobile.

5 **Me ROGER BURRILL:** Avez-vous pu répondre à cette demande-  
6 là ?

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, je n'ai pas pu y répondre.

8 **Me ROGER BURRILL:** Et vous n'avez pas pu... pourquoi ? Les  
9 raisons semblables que vous avez fournies plus tôt ?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est la même réponse.

11 **Me ROGER BURRILL:** Je suis presque à la fin de mes questions.  
12 J'ai un dernier volet de... avant de terminer. C'est dans le cadre de votre entretien avec  
13 la Commission des pertes massives en novembre 2021. Passons à la page 17, en ce  
14 qui a trait à des commentaires que vous avez émis au niveau des communications et  
15 de la structure de commandement. Alors en bas du premier paragraphe, si on peut  
16 descendre un peu, Madame la registraire. Je vais vous demander d'émettre un  
17 commentaire sur cette déclaration-là.

18 Bon, c'est huit lignes en bas du paragraphe :

19 « Je ne suis pas sûr pourquoi le sergent O'Brien était  
20 sur les ondes. Et franchement, il n'était même pas de  
21 service, il n'était même pas activement de service. Il  
22 était sur les restrictions de COVID, il n'est pas  
23 qualifié, il n'a pas la qualification DRAI. Il n'a pas la  
24 formation sur les situations tireur actif, ce qui pose  
25 problème, nous le savons tous. Et les directives qui  
26 ont été données sont contraires à la doctrine DRAI.  
27 Alors je reçois des directives moi-même et Lafferty  
28 est un supérieur qui n'est pas sur la scène, qui n'est

1 pas de service, qui n'est pas qualifié. Voilà là où nous  
2 en étions, alors c'est ce qu'on a fait. »

3 Voulez-vous émettre d'autres commentaires au niveau de la  
4 structure du commandement du sous-officier des opérations duquel vous receviez des  
5 consignes ?

6 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je vais quand même clarifier, de  
7 mon point de vue, quand j'ai fait la déclaration, j'avais l'impression que le sergent  
8 O'Brien n'avait pas la qualification DRAI. J'ai appris par la suite qu'il avait la qualification  
9 DRAI, j'aimerais maintenant retirer cela, tout d'abord. En ce qui a trait aux autres  
10 commentaires, je dirais que c'est des commentaires justes. Il n'était pas de service à  
11 l'époque, par cela j'entends, sergent O'Brien, il travaille du lundi au vendredi de 8 h  
12 jusqu'à 16 h. Après ce moment-là, les responsabilités du sous-officier des opérations,  
13 c'est la responsabilité du gestionnaire de risque. Si on a des situations où on a besoin  
14 de clarifications, ou des lignes directrices, par exemple dans cette situation, le  
15 gestionnaire de risque, c'est lui à qui on doit s'adresser. Et il ou elle va nous fournir  
16 avec les directives dont nous avons besoin. Alors de recevoir les directives du sergent  
17 O'Brien... ses intentions, je suis sûr, étaient bonnes, mais cela donnait lieu à quelques  
18 points, du temps supplémentaire sur les ondes, sur la radio, ce qui pose problème. Et  
19 cela a créé, dans mon esprit, de la confusion au niveau de la chaîne de  
20 commandement. Et qui... de qui je relevais, en ce qui a trait à la portée de mes tâches.

21 Il n'était pas de service actif, il n'était pas de service en raison des  
22 restrictions COVID, ça c'est précis, c'est juste. Alors voilà là où j'en suis à ce stade-ci.

23 **Me ROGER BURRILL:** Dernière question, je vais vous apporter à  
24 la page 25 et je vais vous demander un commentaire sur certaines de vos discussions.

25 À la marque de 2 h 58, on vous a demandé au sujet de votre  
26 emploi, s'il y a quelque chose qui pouvait vous aider.

27 « Certainement, certainement. Plusieurs choses.

28 Alors Portapique est unique, mais quelque chose de



1 semblable ou plus compliqué, de plus compliqué  
2 pourrait certainement avoir lieu. Alors il y a des  
3 structures de commandement, c'est pour une bonne  
4 raison. Les gens qui ne font pas partie de la structure  
5 de commandement doivent rester hors de la structure  
6 de commandement, ce n'est pas votre place, nous ne  
7 vous voulons pas là, vous créez de la confusion.  
8 C'est ce que je dirais en ce qui a trait à cela de façon  
9 particulière. »

10 Avez-vous d'autres commentaires au niveau de la structure du  
11 commandement et son opération le 18 et 19 avril 2020 ?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Moi, je vous suggère d'un point de  
13 vue réaliste que mes commentaires s'expliquent en soi, de concert avec mes  
14 commentaires précédents. Tout le monde qui était là et tout le monde qui avait des  
15 apports, avaient... il s'agissait de bonnes intentions, ils faisaient de leur mieux. Je  
16 pense qu'on aurait pu atteindre cela, arriver à cela avec les mêmes individus dans un  
17 différent format. Par exemple, certains individus avaient soit... C'étaient rendu à la  
18 STO, qui était locale à ce stade-là. Ces mêmes individus-là, qui cherchaient à aider, on  
19 peut fournir la même aide au sein de la STO, de l'édifice même, alors on ne prend pas  
20 de temps sur les ondes, et les membres qui interviennent sur le terrain, ça ne crée pas  
21 de la confusion sur le terrain en ce qui a trait à qui... de qui ils relèvent directement.

22 **Me ROGER BURRILL:** Alors plus directement, en tant que  
23 membre des services généraux qui intervenaient, étiez-vous préoccupé par la structure  
24 du commandement ?

25 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, absolument.

26 **Me ROGER BURRILL:** D'accord. Gendarme Dorrington, voilà mes  
27 questions pour vous à ce stade-ci.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup Monsieur Burrill.

1 Merci gendarme Dorrington. Le processus va se poursuivre, nous allons prendre une  
2 pause jusqu'à 13 h 30. Après cela, M. Burrill va se rencontrer avec les Commissaires  
3 pour toutes questions qui vous seraient posées, donc on vous demande de revenir en  
4 après-midi. Merci.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci, les procédures  
6 sont en pause maintenant, on va reprendre à 13 h 15.

7 --- L'audience est en pause à 12 h 1

8 --- L'audience est reprise à 13 h 25

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau,  
10 les procédures sont en cours.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci tout le monde, Monsieur  
12 Burrill.

13 **Me ROGER BURRILL:** Merci Commissaire. Nous nous sommes  
14 rencontrés, comme nous avons convenu pendant la pause, les avocats ont des  
15 questions à poser, en particulier M. Bryson, qui seront suivies par Mme Melhan (phon.).

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, on attend le retour du  
17 témoin. Comme toujours, je demande aux avocats de définir pour qui ils travaillent. Bon  
18 après-midi, trois avocats vont vous poser des questions. On va commencer avec  
19 M. Josh Bryson.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON:**

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Bon après-midi sergent Dorrington. Mon  
22 nom est Josh Bryson, je représente la famille Bond. Ils résidaient au [ ] Cobequid à  
23 Portapique. J'ai quelques questions pour vous. Donc d'abord, je voudrais commencer  
24 avec le message texto de la photo que vous aviez distribuée... vous avez envoyé à  
25 plusieurs personnes. C'était cette nuit, donc vous êtes en train de transférer ça par  
26 texto, n'est-ce pas ?

27 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Y a-t-il une autre manière dont

1 l'information peut être diffusée, de sorte à ce que tout le monde la reçoive, y compris la  
2 structure du commandement ?

3 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc la difficulté, ou la réponse  
4 rapide, serait oui, mais la difficulté de cela c'est que ça doit... c'est difficile de le faire  
5 par courriel et aussi par notre station de travail mobile. Les membres qui intervenaient  
6 sur les lieux avaient accès à cela. Donc la difficulté serait là. Donc pour être... c'était la  
7 façon la plus efficace.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc vous auriez eu la capacité d'envoyer  
9 cela par la station de travail mobile ?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Pas moi, mais à l'OST, oui.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Et donc, vous l'aurez texté, vous l'aurez  
12 envoyé par courriel et ensuite ils l'auraient diffusé par la station de travail mobile, n'est-  
13 ce pas ?

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc vous avez dit que les membres qui  
16 était de... qui travaillaient ce jour-là jusqu'à trois heures, comment vous assurer qu'une  
17 telle information ne soit pas perdue ?

18 **GEND. NICK DORRINGTON:** Tout est transmis au début, la même  
19 chose pour moi-même, les événements qui ont commencés à Portapique, c'était avant  
20 que je me connecte, donc les informations qui étaient divulguées entre les membres et  
21 les membres de l'OST, j'avais pris connaissance de l'appel initial, juste les premiers  
22 événements. Ensuite, quelques autres événements de... C'est-à-dire en fonction du  
23 temps que je me suis connectée.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc à ce moment, ça pouvait être un 30,  
25 40 pages.

26 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ce qui se passe, c'est que les  
27 membres qui reçoivent un appel, ils vont le répartir. Au sujet de l'incident de Portapique,  
28 donc l'appel consiste à avoir sept lignes de téléphone groupées, pour une meilleure

1 compréhension sur comment c'est... le portrait est fait par l'appel. Donc ça commence  
2 par les membres qui interviennent. Ensuite, il y a une mise à jour qui se fait au fur et à  
3 mesure. Et par le biais de la station mobile. Donc on se connecte à l'appel initial, qui par  
4 exemple, parle d'un tireur actif qui se trouve à Portapique. Je ne me rappelle pas très  
5 bien du vocabulaire exactement, comment c'était, et c'était, ça donnait une information  
6 comme quoi il y avait un tireur actif sur scène.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Et donc, il y a d'autres développements  
8 depuis cet appel initial ? Comment les membres mettent à jour leurs informations ?

9 **GEND. NICK DORRINGTON:** Donc ces membres, ces premiers  
10 membres, ils sont mis à jour par la radio seulement. Donc les gendarmes Merchant,  
11 Beselt, une fois qu'ils ont accès au véhicule, ils n'ont plus accès à la station de travail  
12 mobile. Donc une fois qu'ils sont dans le véhicule, ils n'ont plus accès à aucune  
13 information. L'accès le plus facile pour eux, ça serait par le courriel. Donc d'un point de  
14 vue réaliste, la seule façon de mettre à jour les informations pour les personnes, les  
15 intervenants qui sont sur place, c'est par la... c'est le texto.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc il n'y a pas de base de données, de  
17 sorte à ce que les membres puissent aller consulter cette base de données pour avoir  
18 les informations.

19 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** D'accord. Imaginez que vous le saviez  
21 pour la fusillade des premiers survivants, parmi les premiers survivants de l'auteur. Où  
22 est-ce qu'avez-vous... vous avez appris cette information ?

23 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était... je dirais, pour vous dire  
24 exactement comment j'ai eu cette information, ma compréhension c'est que le  
25 gendarme Patton a eu un premier contact avec le public. Ensuite, il a eu la capacité et il  
26 y a eu compréhension qu'il y avait... le gendarme Patton s'est encore engagé, avec le  
27 gendarme Beselt à Portapique. Donc toutes mes excuses pour cela.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Comment avez-vous eu les mises à jour ?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne sais pas quand est-ce que  
2 c'était. Pour ce qui est des mises à jour en particulier. Et je ne sais pas si c'était un  
3 événement conjoint ou on ne savait pas. Le gendarme Patton a eu affaire à des  
4 individus. Je pense que c'était avec MacDonald à Portapique.

5                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Donc je suis désolé, je dois vous  
6 interrompre. Pouvez-vous nous parler de votre difficulté maintenant en parlant de  
7 cela ? [sic]

8                   **Me JOSHUA BRYSON:** Je me demande toujours si vous l'aviez  
9 appris vers minuit ou début... dans la matinée suivante. Vous vous souvenez ? C'est-à-  
10 dire, le meilleur souvenir que vous avez concernant cette information ?

11                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne sais pas, je ne pourrais pas  
12 dire oui.

13                   **Me JOSHUA BRYSON:** Par exemple, vous êtes en train de  
14 travailler pour la sécurisation des lieux à Portapique, vous avez été déployé, saviez-  
15 vous qu'il y avait des survivants qui n'étaient pas loin du véhicule de l'auteur ?

16                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Ce qu'on a appris par le premier  
17 appel du RAO, c'était qu'il y avait deux ou trois personnes... on pensait que c'était le  
18 véhicule d'un policier. Et donc, il y en a qui ont parlé, qui avaient quitté les lieux, qui  
19 avaient parlé que c'était... qui avait décrit l'auteur. Selon ce dont je me souviens, mais  
20 je ne me souviens pas d'une quelconque mention qui soit provenue du RAO. Je n'ai  
21 pas reçu ce genre d'information, parce que ça avait rapport avec ma connexion.

22                   **Me JOSHUA BRYSON:** Je veux juste aller au 19 avril maintenant,  
23 pour ce qui est de la résidence des Bond au [redacted] Cobequid. Ce que je veux comprendre,  
24 avez-vous une mémoire aujourd'hui, pour par exemple, si vous pouvez vous rappeler  
25 ce qui se passait sur l'allée du garage ?

26                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Je me souviens qu'il y avait... je suis  
27 passé par pas mal de routes. Je ne peux pas vous dire spécifiquement [redacted] ou [redacted]  
28 Cobequid. Je me souviens que j'étais là-bas pour chercher des résidences, pour vérifier

1 en première ligne avec mon véhicule. Et la fois où j'ai eu accès au véhicule, c'était [redacted]  
2 [redacted] et en raison des circonstances, les choses étaient différentes et puis je...

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, lorsqu'on parle du [redacted] est-ce que  
4 vous parlez de Cobequid?

5 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne peux pas vous dire.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Ou combien de portes?

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, je ne peux pas vous dire.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous pouvez deviner ce que vous faisiez  
9 pendant 30 secondes?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, j'ai aucune idée. J'aurais pu  
11 être à mon téléphone ou à répondre à des appels que je recevais, ou alors en train  
12 d'envoyer des textos. Donc, il y avait beaucoup de choses qu'on faisait, on avait... on  
13 était en charge de plusieurs tâches qui se passaient simultanément.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous vous souvenez avoir remarqué un  
15 véhicule de police ce matin-là?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Et pour cette matinée, vous ne vous  
18 souvenez pas avoir eu une discussion au sujet... excusez-moi, est-ce qu'il y avait un  
19 quelconque plan ce matin pour justement faire du porte à porte sur Cobequid?

20 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ma compréhension était de faire  
21 maison par maison pour s'assurer, c'était ça, le mandat, et ceux qui n'étaient pas là, ils  
22 avaient la capacité par rapport aux membres qui étaient seuls, qui fonctionnaient seuls,  
23 et ils étaient dans le processus de faciliter cela. Ce qui est devenu apparent, c'est qu'on  
24 était... lorsqu'on a eu des appels, on a appris qu'il était encore actif. Je ne peux pas  
25 dire en particulier où est-ce qu'il se trouvait, qui conduisait cela ou qui dirigeait cela,  
26 mais je dirais... je pense que dans Portapique, c'était dans l'étendue de la couverture  
27 de la zone.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, vous ne savez pas d'où est-ce qu'ils

1 sont venus et s'ils ont fait du porte à porte. Donc, ç'a été communiqué à votre équipe?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais juste faire des références à vos  
4 déclarations, il y a... si vous voulez... par rapport à est-ce qu'il y a eu des contacts  
5 supplémentaires. Les témoins... laissez-moi savoir. Donc, ma première question, c'est  
6 par rapport aux commentaires que vous avez faits sur le pare-chocs poussoir sur la  
7 page 14 de votre déclaration. Vous parlez de la matinée du 19 et vous avez dit :

8 « Nous avons quelqu'un... »

9 D'accord, on va le voir.

10 « Nous avons quelqu'un qui se trouve dans une  
11 réplique de véhicule de police, c'est aucun de nos  
12 véhicules à Colches... dans le comté de Colchester,  
13 et il porte un gilet de circulation. Ce n'est pas un gilet  
14 de circulation de la GRC. »

15 Donc, lorsque vous retournez en ville, vous dites ce que vous  
16 savez. Vous connaissiez... vous saviez pour le pare-chocs poussoir lorsqu'il y a eu  
17 cette interaction? Vous avez appris sur l'interaction avec l'auteur?

18 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Lorsque Lisa Banfield était  
19 sortie, nous en sav... nous en avons... nous avons eu un débriefage avec elle et ça  
20 faisait partie de ce débriefage avec elle. C'est... en fait, nous avons eu la photo réelle  
21 du véhicule que conduisait l'auteur. Il était question de la diffuser à tous les membres et  
22 parce qu'on n'avait aucune idée de quoi... à quoi ressemblait ce véhicule, donc on était  
23 sûrs que c'était un véhicule décoré comme étant un véhicule de police, avec toutes les  
24 fonctions, entre autres le pare-chocs poussoir.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Et c'est l'image, la photo qui était... c'est-  
26 à-dire celle-là où vous parlez? Parce que ce que je trouve intéressant, c'est que  
27 certains membres ont témoigné qu'ils avaient vu cette photo, ils ne savaient pas que  
28 c'était un passeport... un pare-chocs poussoir. Donc, en particulier, vous avez fait cette

1 observation, vous-même? Vous-même, vous avez observé ce pare-chocs?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne me souviens pas. Je sais, ça  
3 faisait partie de cette déclaration, je ne me souviens pas comment c'était pour ce qui  
4 est du... je ne peux pas me souvenir. Je ne me souviens pas en particulier si c'était par  
5 la photo ou je l'ai appris par les informations qui accompagnaient la photo. Ça faisait  
6 partie du débriefage qui indiquait qu'il y avait un pare-chocs poussoir, donc c'était l'une  
7 ou l'autre.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que vous vous souvenez de cette  
9 information vous-même par rapport au pare-chocs poussoir?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ben, c'est une information qui a été  
11 diffusée à tout le monde. C'était... elle était diffusée à travers... partout.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** Je voudrais vous poser quelques  
13 questions sur le déploiement et vos certifications qui sont mises à jour, n'est-ce pas?

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Comme 2022?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** L'un des commentaires, le commentaire  
18 au complet par rapport... ce sont des parties de ce que vous aviez dit, mais je vais vous  
19 poser des questions sur certaines parties de cette déclaration et c'est à la page 17 que  
20 le sergent O'Brien émettait des orientations [non interprété]. Qu'est-ce que ça voulait  
21 dire ce que vous disiez?

22 **GEND. NICK DORRINGTON:** Moi, selon moi, quand on... selon  
23 ma compréhension de la doctrine du DRAI, quand vous avez une menace active, peu  
24 importe les circonstances à l'intérieur, à l'extérieur, qu'il y a certains paramètres et  
25 procédures qui doivent être observés pour repérer et neutraliser cette menace. Donc,  
26 selon ma compréhension de l'information, ben, il y a cet aspect-là. Les premiers  
27 intervenants doivent, donc, se présenter sur la scène et essayer d'entrer dans l'école ou  
28 la structure ou, dans ce cas-ci, entrer dans le village de Portapique. Et donc, vous avez



1 normalement une équipe d'insertion, une personne qui va rester à l'extérieur, c'est la  
2 personne-contact, cette personne va donc communiquer, relayer l'information de  
3 l'équipe de contact ou au gestionnaire de risques et pourrait aussi coordonner des  
4 choses comme mettre en place les services médicaux d'urgence, les pompiers et ainsi  
5 de suite. Et si votre première équipe de contact n'a pas la capacité d'avancer étant  
6 donné la... compte tenu de la... des dimensions de la zone, ben, on ajoute de nouvelles  
7 équipes de contact jusqu'à ce que l'on peut repérer la menace.

8                   On avait, donc, une première équipe de contact, nous avons aussi  
9 la gendarme Colford, personne-contact qui était, donc, dans Portapique, elle était  
10 accompagnée par le gendarme Rodney MacDonald, et suite à cela, au lieu d'avoir  
11 d'autres équipes de contact, il y avait des périmètres intérieurs et extérieurs qui ont été  
12 établis. Donc, il n'y avait pas d'autres équipes de contact qui ont été envoyées dans  
13 Portapique pour aider la première équipe. Donc, il y avait trois personnes qui devaient  
14 couvrir ce grand secteur géographique la nuit avec des menaces inconnues : plusieurs  
15 cadavres, des structures en flammes, des explosions, les enfants qui ont perdu leurs  
16 parents, et ces trois individus essaient de tout... s'occuper de tout cela. C'est une tâche  
17 énorme.

18                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, cette décision de refuser l'accès à  
19 la deuxième équipe, c'était donc la direction du DRAI qui l'a faite, qui l'a prise?

20                   **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est exact.

21                   **Me JOSHUA BRYSON:** Quelle conscience situationnelle faudrait-il  
22 avoir pour refuser l'accès à une deuxième équipe?

23                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Selon la doctrine que nous avons  
24 étudiée, il ne s'agit pas tellement... il n'est pas tellement question de conscience  
25 situationnelle quand on refuse l'accès aux équipes subséquentes. La seule chose qui  
26 pourrait changer l'accès dépendrait des actions de la menace. Donc, par exemple, si  
27 l'auteur des crimes est encore en train de tuer des gens, donc on a encore une menace  
28 active, et donc, les équipes d'intervention, d'insertion, vont faire de leur mieux pour

1 neutraliser cette menace. Si l'auteur a pris des otages, là, nous sommes dans une  
2 situation qui n'est plus active, on a une situation en suspens et on peut donc  
3 s'attendre... et les équipes d'insertion peuvent attendre que le GTI arrive, et donc, ce  
4 serait au GTI de gérer la situation des otages. Mais ce n'était pas la situation qui existait  
5 à Portapique.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Ce n'était, donc pas une situation... bon,  
7 laissez-moi proposer ceci. Le sergent O'Brien a témoigné devant nous. Est-ce que vous  
8 avez regardé son témoignage?

9 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, je vais faire de mon mieux pour bien  
11 formuler cette décision visant à refuser l'accès à la deuxième équipe à Portapique. Ce  
12 n'était pas une décision, selon lui, c'était quelque chose d'automatique, c'était le  
13 renforcement de la formation DRAI : on n'envoie pas une deuxième équipe – je cite,  
14 j'essaie... je change un peu ses mots, mais... ce n'est pas textuel, mais... Mais vous  
15 me dites qu'il y a beaucoup de scénarios, oui, une deuxième équipe pourrait être  
16 envoyée sur place.

17 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je suis respectueusement en  
18 désaccord avec le sergent O'Brien.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Page 17, vous en avez parlé un peu avec  
20 Me Burrill. Vous avez parlé d'une certaine confusion parmi les chefs qui étaient sur  
21 place, les commandants, et vous avez dit qu'il n'était pas clair qui était le commandant  
22 sur place, que le sergent d'état-major Rehill ne savait pas tout à fait qui était le  
23 commandant sur place. Vous vous souvenez d'avoir dit cela? Pourquoi vous avez dit  
24 cela?

25 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Alors, eh bien, comme j'ai  
26 expliqué, on a un modèle de police de 22 heures, donc tout ce qui passe après le quart  
27 va être, donc, après ces 22 heures, va être référé au gestionnaire de risques. Nous, les  
28 membres qui interviennent vont... nous allons faire appel au gestionnaire de risques qui

1 va nous orienter. Cette personne pourrait, donc, aussi... trouvait que l'on a besoin  
2 d'être orientés si on s'égaré, et donc, on va toujours poser nos questions au  
3 gestionnaire de risques. Et si cette personne-là n'a pas l'autorité et la qualification  
4 nécessaire de prendre de telles décisions, lui, il va donc suivre... chercher des conseils  
5 auprès de ses supérieurs, et ça, ça va se faire sans que... sans que les membres  
6 soient... à l'insu des membres. Donc, on n'a pas besoin de savoir si lui est en train de  
7 chercher l'approbation de ses supérieurs. Le gestionnaire de risques va nous dire tout  
8 simplement, « voici ce que vous devez faire ». Mais ce n'était pas le cas lors de  
9 l'incident et des événements de Portapique. Je n'ai jamais vu ça avant ou après  
10 Portapique.

11                               Lors de cet incident, les membres qui intervenaient recevaient des  
12 directives directement du sergent O'Brien qui n'était pas de service à cause des  
13 contraintes en matière de COVID et aussi il n'aurait pas été de service de toute façon, il  
14 aurait donc... et donc, ces responsabilités incombaient au gestionnaire de risques.  
15 Selon moi, cela a créé de la confusion, du moins chez moi. Moi, je devrais recevoir des  
16 directives du gestionnaire de risques, mais je n'en recevais pas. Je les recevais de... je  
17 recevais ces directives du sergent O'Brien qui était chez lui. Donc, les directives en ce  
18 qui a trait... en ce qui avait trait à cette menace, il y avait le gestionnaire de risques qui  
19 aussi est en train de donner des directives aux trois ou quatre membres qui étaient  
20 dans Portapique et on les entendait à la radio, on écoutait... on entendait les deux, les  
21 deux ensembles de directives. Donc, il y avait plus d'une personne qui donnaient des  
22 directives aux membres, qui essayaient de neutraliser la menace.

23                               Je ne sais pas si cela répond à votre question.

24                               **Me JOSHUA BRYSON:** Vous avez présenté quelques exemples,  
25 je vais donc soulever un autre commentaire. Vous avez... vous vous êtes référé aux  
26 membres de votre équipe qui suppliaient pour être... pour qu'on leur donne accès.

27                               **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, oui, oui, je sais. Je me souviens  
28 de cette phase-là.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Qu'est-ce qui est arrivé là?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** Bon, le sergent O'Brien, il était chez  
3 lui suite aux restrictions en matière de COVID, et donc, c'était au tout début de la  
4 pandémie, les membres, on leur avait dit qu'ils avaient été exposés à la COVID, ils  
5 devaient rester chez eux.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Ça, c'est en ce qui a trait aux 18 et  
7 19 avril.

8 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est ça. Donc, le sergent O'Brien  
9 était chez lui à cause de ces restrictions et deux de mes... deux membres de mon  
10 équipe étaient aussi chez eux pour la même raison. Donc, au fur et à mesure du  
11 déroulement des événements à Portapique et quand on a commencé à comprendre  
12 l'amplitude de... l'envergure de l'évènement, le sergent O'Brien s'est présenté, mais il a  
13 refusé l'accès aux autres membres de mon équipe qui avaient les mêmes restrictions  
14 en matière de COVID et ils en souffrent encore aujourd'hui.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Et c'est quand qu'on a pris cette décision?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Pendant toute la durée du 18 et du  
17 19 avril – du 19, certainement.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Comment s'appellent ces membres?

19 **GEND. NICK DORRINGTON:** Le gendarme McNeil et le gendarme  
20 Dillon.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Parlons de la cartographie. Est-ce que  
22 vous vous souvenez d'avoir parlé de la cartographie lors de votre interrogatoire?

23 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Allez-y.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Ça, c'est à la page 18 :

25 « Je ne sais pas ce qu'ils avaient pour la  
26 cartographique, mais on dirait qu'il y avait une  
27 discontinuité. »

28 Est-ce que vous avez constaté des problèmes avec la

1 cartographie?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** Selon les renseignements que  
3 j'avais reçus de l'équipe GTI, ils n'ont pas un poste de travail mobile avec les capacités  
4 de cartographie dans le véhicule blindé. Pour moi, c'est incroyable! C'est... c'est...  
5 Nous avons dans notre véhicule... notre équipe la plus spécialisée qui va, donc, aller  
6 voir, se présenter pour répondre, intervenir les appels à plus grands risques, c'est  
7 absolument absurde qu'ils aient une carte... qu'ils n'aient pas de carte et qu'ils n'aient  
8 pas de système de cartographie qui leur permettrait de voir où sont les autres membres  
9 qui pourraient leur offrir du renfort. Donc, ils doivent naviguer à l'aveugle.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'il y avait un membre qui était  
11 sorti de la voiture?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Bon, ça, c'est encore un autre  
13 problème, vous voyez? Alors, il n'y a pas la capacité présentement dans la GRC pour  
14 cartographier les membres une fois qu'ils sont descendus de leurs véhicules, donc le  
15 GPS porte uniquement sur les véhicules. C'est problématique parce qu'une fois que l'on  
16 se rend à un endroit, on doit sortir du véhicule et étant donné que nous faisons le travail  
17 de police rurale, ces zones sont énormes. On pourrait se trouver à 400, 500 mètres du  
18 véhicule et si on est dans... si on est en détresse, on ne sait pas comment nous  
19 envoyer quelqu'un.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** J'ai terminé mes questions. Merci.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Lenehan?

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JANE LENEHAN:**

23 **Me JANE LENEHAN:** Je représente la famille Goulet et j'ai une  
24 série de questions pour vous.

25 Deux fois ce matin, vous vous êtes référé à un... vous avez  
26 mentionné un véhicule avec des... identifié, mais moi, j'ai compris qu'il y avait des  
27 véhicules identifiés et non balisés ou banalisés et... pardon. Donc, est-ce que c'est des  
28 véhicules qui ont des... marques, un marquage pâle ou peu visible?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Donc, si vous avez déjà vu les  
2 rayures fines, vous allez trouver sur environ 90 ou plus pourcent de nos véhicules avec  
3 les décalcomanies et tout ça, mais la composante de la circulation a non seulement les  
4 décalcomanies de rayures fines, mais aussi toutes les décalcomanies, mais sans  
5 couleur, c'est translucide – tout comme... ou atténué. On dirait la couleur argent. Et  
6 donc, quand ce véhicule se dirigeait dans l'autre sens sur la 2 et se dirigeait dans l'autre  
7 sens à grande vitesse, je ne voyais que ces... que ces rayures. Donc, j'avais  
8 l'impression qu'il s'agissait peut-être d'un véhicule qui fait le travail de police de la  
9 circulation – donc, avec ces décalcomanies translucides.

10                   **Me JANE LENEHAN** : Donc, est-ce que ça fait en sorte que ces  
11 véhicules ressemblent plus ou moins à un véhicule mis hors service?

12                   **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est ça, plus comme hors service  
13 parce que normalement, un véhicule de la GRC a des décalcomanies de couleur  
14 normale sur le côté, on sait tout de suite que c'est un véhicule de la GRC. Tandis qu'un  
15 véhicule mis hors service aurait... n'aurait plus ces décalcomanies de couleur.

16                   Voilà donc l'apparence d'un véhicule mis hors service et  
17 normalement, on a enlevé aussi les rayures, mais pas toujours. Donc, les véhicules qui  
18 font la police de circulation ont les... sont identifiés de manière identique, mais les  
19 décalcomanies n'ont pas de couleur. Ça serait quand même un Taurus blanc, mais  
20 avec les décalcomanies translucides, sans couleur, de sorte que le public ne puisse pas  
21 les repérer quand ils... aussi facilement quand ils sont sur la route.

22                   **Me JANE LENEHAN** : Cela répond à mes questions. Merci!

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SANDRA McCULLOCH :**

24                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Bonjour gendarme Dorrington, je  
25 m'appelle Sandra McCulloch, je suis avec Paterson Law, qui représente la majorité des  
26 participants dans la catégorie des personnes les plus affectées, dont les familles et  
27 d'autres individus.

28                   Je veux donc donner suite en posant des questions de quelques

1 sortes; je vais donc reprendre la question là où Maître Lenehan l'a laissée et j'ai une  
2 question sur les commentaires émis par la gendarme Colford et son souvenir de cette  
3 expérience.

4 Lors de votre interrogatoire avec la Commission, Madame la  
5 registraire, est-ce qu'on peut l'afficher? Je vais vous lire cette partie à la page 27...  
6 pardon, c'est le numéro 21, troisième ligne du haut et vous dites :

7 « Je crois qu'elle avait dit quelque chose comme  
8 quoi elle allait rester dans le secteur si jamais j'aurais  
9 besoin d'elle. Donc, elle ne s'est peut-être pas  
10 présentée... je dis cela, je pense que j'ai terminé, je  
11 pense qu'il était déjà parti et je retournais à mon  
12 véhicule et je pense qu'elle est arrivée pour me  
13 demander si tout allait bien, mais elle n'était pas là  
14 pendant l'arrêt en février... non, elle n'était pas  
15 quand j'ai rencontré Wortman. »

16 **GEND. NICK DORRINGTON** : Donc, selon ma compréhension, il  
17 était déjà parti au moment où elle est arrivée. Elle est arrivée à la toute fin de l'arrêt,  
18 quand il était presque... je ne me souviens pas s'il était parti ou non.

19 **Me SANDRA McCULLOCH** : Je voulais ensuite parler d'un  
20 affidavit qui a été donné par la gendarme Colford à la Commission sous serment, le 25  
21 mai 2022. Donc, c'est déposé en preuve et c'est le COMM58532, P2173. Au point 35,  
22 c'est des questions et des réponses, donc c'est des répliques. Alors, dans cette  
23 déclaration, elle confirme son souvenir qu'elle était présente à l'arrêt et avec vous,  
24 qu'elle est sortie... elle est descendue de sa voiture et qu'elle a regardé ses mains  
25 pendant que vous étiez là avec lui afin de protéger votre sécurité.

26 Ma question pour vous : est-ce que vous vous souvenez, est-ce  
27 que vous êtes d'accord qu'elle était là, présente ou est-ce que vous avez un  
28 commentaire supplémentaire à offrir?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Je vous suggère que mon souvenir  
2 est le même.

3                   **Me SANDRA McCULLOCH** : J'ai entendu la description d'ordre  
4 général que je viens de vous fournir de son souvenir; avez-vous quelque chose à  
5 ajouter en ce qui a trait à l'arrêt de la circulation et soutenez-vous que ce que vous avez  
6 dit, ce dont vous vous souvenez et si vous êtes en désaccord avec elle?

7                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Oui, c'est ça mon souvenir; oui, elle  
8 s'est rendue au contrôle routier. Et si elle était là et elle était à côté du véhicule pendant  
9 que je rédigeais l'amende, c'est possible, oui. Je ne peux pas confirmer, mais ce n'est  
10 pas mon souvenir de son implication, mais il se peut que je n'ai pas tout observé  
11 pendant qu'elle était là. C'est tout à fait possible; c'est ce qu'elle m'a dit, mais ce n'est  
12 pas pour vous dire que ce qu'elle dit n'est pas juste.

13                   Mais je peux vous parler de ce que j'ai observé; si elle a fait  
14 quelque chose à mon insu et sans la capacité que moi, je puisse observer, je ne vais  
15 pas émettre de commentaire. Je ne veux pas dire que son souvenir n'était pas juste,  
16 précis; elle y était lors de l'arrêt, oui. Mais ma perception de lorsqu'elle est arrivée est  
17 différente de la sienne est que franchement, ça n'importe pas; elle y était.

18                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Donc pour être claire, vous n'avez  
19 aucun souvenir qu'elle était à l'extérieur de son véhicule?

20                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Elle m'a parlé lors de l'arrêt.

21                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Pendant que vous aviez des  
22 interactions avec l'auteur?

23                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Non, pas à mon souvenir.

24                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Et vous ne vous rappelez pas qu'elle  
25 était au véhicule pendant vos interactions avec l'auteur?

26                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Moi, je n'ai pas un souvenir de  
27 l'avoir observée au véhicule.

28                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Mais si j'ai bien compris la preuve



1 que vous avez, votre témoignage plus tôt, j'avais l'impression que c'était un arrêt plutôt  
2 normal; c'est quelqu'un qui faisait un excès de vitesse et vous avez décidé de l'arrêter.

3 **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est ça.

4 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, pouvez-vous me faire savoir,  
5 est-ce qu'il y a une raison dans un arrêt standard qu'un autre agent de police vous  
6 accompagne pour sortir et se rendre au véhicule de la personne qui a fait l'infraction, à  
7 vos côtés?

8 **GEND. NICK DORRINGTON** : Je vous suggère que tout bon agent  
9 de police ferait précisément ce que la gendarme Colford a fait. On n'attend pas qu'on  
10 nous demande; on est dans le milieu de nulle part, c'est la nuit dans la région de  
11 Portapique – mais ça pourrait être n'importe où – et nous sommes dans le milieu de  
12 nulle part, au milieu de la nuit, un vendredi soir, une forte possibilité que ça pourrait être  
13 quelqu'un en état d'ébriété, nous n'avons aucune idée de ce que nous allons avoir.  
14 Alors, je vous suggère que la gendarme Colford ferait ce que tout bon agent de police  
15 aurait fait. Je l'ai fait plusieurs, plusieurs fois moi-même.

16 **Me SANDRA McCULLOCH** : Gendarme Dorrington, dans une  
17 autre déclaration, vous avez fait plusieurs commentaires en guise de recommandations.  
18 On vous a demandé si vous avez des recommandations et vous avez parlé à Maître  
19 Burrill de vos commentaires au sujet du circuit de commandement. Il y a également  
20 beaucoup de recommandations en termes d'équipement et vous en avez parlé avec la  
21 Commission.

22 Je vais vous poser deux questions. Vous avez parlé de balayage  
23 frontal infrarouge portable; pouvez-vous nous décrire c'est quoi, au juste?

24 **GEND. NICK DORRINGTON** : Le balayage frontal à l'infrarouge,  
25 c'est la seule capacité, la seule façon de s'en servir pour les membres, c'est d'assurer  
26 un hélicoptère. Alors, c'est le balayage frontal à infrarouge, c'est pour retrouver les  
27 sources de chaleur. À l'encontre des appareils infrarouges de vision nocturne qui nous  
28 aident à voir la nuit (inintelligible) le balayage frontal, on peut s'en servir retrouver des

1 signatures de chaleur, n'importe quelle signature de chaleur. Les gens s'en servent  
2 dans le milieu commercial, là où... par exemple, dans l'isolement des maisons où on  
3 perd de la chaleur.

4 La police peut s'en servir pour établir où un auteur se cache ou où  
5 une voiture est stationnée ou la voiture, l'engin est vraiment brillant parce qu'après avoir  
6 conduit à haute vitesse pendant longtemps. Cela serait avantageux pour les membres  
7 si nous avions... pour utiliser le balayage frontal à haute capacité, l'appareil portable.

8 Bon, on y faisait... on les utilisait comme des balayages frontals  
9 (sic) démontés; cela faisait 30 ans dans le militaire, ça s'appelait un balayage frontal  
10 infrarouge qui était séparé. C'était lourd et encombrant; on les utilisait pour les mêmes  
11 fins – on l'utilisait dans les champs, de terrains... de champs de guerre pour capter les  
12 signatures de chaleur de l'ennemi.

13 Maintenant, il y a des versions portatives; un individu pourrait les  
14 porter facilement. La taille, c'est disons un cellulaire, finalement – un peu plus grand  
15 qu'un téléphone cellulaire, pour l'utilisation individuelle. Ils sont chers, mais ça fournirait  
16 aux membres la capacité au moins de pouvoir capter des signatures de chaleur.

17 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, vous avez également décrit  
18 dans votre déclaration des lunettes infrarouges de vision nocturne et des lumières  
19 infrarouges. Pourriez-vous nous fournir une description?

20 **GEND. NICK DORRINGTON** : Il y a des lunettes commerciales de  
21 vision nocturne qu'on peut se procurer sur le marché public pour aider la chasse. C'est  
22 un objet plutôt standard. Il y a d'autres capacités de vision nocturne qui incluent  
23 l'infrarouge; alors ceux-là, ces capacités-là de vision nocturne, on pourra trouver un  
24 fournisseur. Ça permet aux membres qui interviennent d'avoir une capacité de vision  
25 nocturne avec l'infrarouge. Ce qu'ils peuvent faire, c'est qu'ils peuvent utiliser les  
26 marqueurs infrarouges; alors, des bâtonnets de leur, cela est commun qu'ils soient  
27 jaunes ou orange. Alors, il y en a qui sont infrarouges; alors, à l'œil nu, on ne voit rien,  
28 la nuit. Mais si on a un ensemble d'appareils infrarouges, ça va rayonner comme un

1 bâtonnet illuminé. Chacun des membres a de l'insertion pour avoir un bâtonnet brillant à  
2 l'infrarouge sur leurs équipements.

3 Alors, si on avait une vision nocturne, on pourrait savoir, même si  
4 on n'a pas le GPS – on n'en a pas besoin. Travailler sur le champ, le terrain de bataille  
5 avec les centaines de co-travailleurs et d'aucun d'entre nous n'est doté de GPS. Il  
6 faudrait que ce soit semblable au niveau du balayage frontal infrarouge.

7 **Me SANDRA McCULLOCH** : Est-ce que c'est une technologie  
8 que vous avez utilisée vous-même?

9 **GEND. NICK DORRINGTON** : Je l'ai utilisée personnellement.

10 **Me SANDRA McCULLOCH** : Pendant votre temps à la GRC?

11 **GEND. NICK DORRINGTON** : J'utilisais la version portative  
12 pendant que j'étais à la GRC. Et les lunettes infrarouges, cela était pendant que j'étais  
13 dans le militaire; je n'ai jamais vu la technologie au sein de la GRC.

14 **Me SANDRA McCULLOCH** : Merci. Alors, vous aviez parlé plus  
15 tôt sur le plan de votre rôle dans les efforts de contrôle de périmètre aux alentours de  
16 Portapique et vous aviez dépisté les véhicules en sortant de la communauté. Quand  
17 vous dites « sortie de la communauté », c'est de où vers où? Ils venaient d'où et ils se  
18 dirigeaient vers où? Vous n'aviez aucune idée comme telle d'où ils venaient?

19 **GEND. NICK DORRINGTON** : Je savais s'ils venaient vers moi-  
20 même et Lafferty. Nous savions qu'il y avait un poste semblable de contrôle de  
21 périmètre du côté ouest de l'autoroute numéro 2 de Portapique. Alors, tous les gens qui  
22 nous venaient de l'est auraient dû entrer dans nos points de contrôle de périmètre. Cela  
23 tombait dans la zone de Portapique même et d'autres... il y avait des voitures, des  
24 maisons à quelques kilomètres de nos deux postes. Ces individus auraient sorti d'est  
25 en ouest; ils auraient alors été en provenance des environs de Portapique.

26 **Me SANDRA McCULLOCH** : En ayant lu votre déclaration à la  
27 Commission des pertes massives, vous vérifiez ces véhicules-là pour les signes de  
28 l'auteur et c'est tout?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Ben, ça sera ce qu'il y a de plus  
2 évident; tout autre qui pourrait ou quoi qu'il pourrait sembler anormal, on voulait être au  
3 courant de victimes qui quittaient les lieux. Mais l'auteur était... on mettait surtout  
4 l'emphase sur l'auteur.

5                   **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, au niveau des  
6 communications que vous aviez avec ces individus-là qui sortaient de la région de  
7 Portapique, aviez-vous eu la mission de voir si vous pouviez obtenir des  
8 renseignements de ces individus-là au sujet de Portapique ou de renseignements plus  
9 pertinents aux interventions de la GRC?

10                  **GEND. NICK DORRINGTON** : À ce stade-là, ce n'était pas une  
11 question de rassemblement d'intelligence. On n'avait pas le temps de faire des  
12 rassemblements d'intelligence; bien sûr, si quelqu'un devait dire « J'ai quelque chose à  
13 vous dire », on était heureux de recevoir ces renseignements-là. Mais on ne posait pas  
14 des questions à chaque individu en sortant. On a mis l'emphase à s'assurer que le point  
15 de contrôle, le périmètre était resserré et il n'y a personne qui rentre.

16                   Et également, on était préoccupés par notre sécurité personnelle;  
17 nous sommes très exposés à une voie ouverte, des lignes de feu ouvertes, des  
18 lumières qui nous éclairent, des cibles faciles. Nous étions des cibles faciles. Je ne  
19 veux pas mener des... prendre des déclarations au coin de la rue et mettre les  
20 membres du public à un niveau de risque significatif. Il y a de meilleurs endroits pour  
21 ça : le poste de commandement – eux, ils sont mieux situés pour aborder ces  
22 préoccupations-là.

23                  **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, vous aviez la mission de  
24 diriger les gens vers le poste de commandement s'ils le devaient afin de rassembler  
25 tous les renseignements?

26                  **GEND. NICK DORRINGTON** : Ça aurait été la base, mais ça ne  
27 s'est pas présenté. La seule chose que nous avons des périmètres de contrôle, qu'est-  
28 ce qui se passait, quand est-ce qu'il pourrait revenir, voilà les questions qu'on a reçues.

1 Je n'ai pas eu une seule instance de quelqu'un qui m'a dit qu'ils avaient des  
2 renseignements qu'ils devaient partager. Ça aurait pu se produire, mais je n'avais  
3 aucune instance dans ce cas-là.

4 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, j'ai compris que vous  
5 suggérez que s'ils avaient des renseignements, vous les auriez dirigés vers le poste de  
6 commandement afin qu'ils puissent le partager, sinon vous n'auriez pas renvoyé au  
7 poste de commandement?

8 **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est correct.

9 **Me SANDRA McCULLOCH** : Et vous ne rassemblez pas des traits  
10 identifiants à des individus qui sortaient?

11 **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est correct.

12 **Me SANDRA McCULLOCH** : Vous ne connaissez pas leurs noms  
13 et de là où ils étaient?

14 **GEND. NICK DORRINGTON** : On n'avait aucun journal, on n'était  
15 pas focalisés là-dessus.

16 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, vous avez dit plus tôt, il me  
17 semble... je n'ai pas entendu la citation précise, mais vous avez dit de fournir des  
18 renseignements limités aux gens qui sortaient. C'est quoi les renseignements limités  
19 que vous partagiez avec les véhicules pour lesquels vous avez fait un dépistage?

20 **GEND. NICK DORRINGTON** : On leur disait que finalement, il y a  
21 un évènement en cours, pas divulguer précisément ce qui se passe, ce n'est pas  
22 sécuritaire pour vous de rentrer chez vous, je vous suggère de regarder les nouvelles  
23 locales pour obtenir des meilleurs renseignements au sujet de quand ça sera sécuritaire  
24 pour vous de revenir à votre résidence. Et là, c'est là où nous en étions à ce stade; on  
25 ignorait la portée de l'incident et je ne voudrais même pas vous dire combien  
26 longtemps... je n'ai aucune idée combien longtemps qu'on aura cru que ces gens-là  
27 soient à l'extérieur de la résidence. On n'avait pas de prévision.

28 Les renseignements qui doivent... pour qu'on doit rendre clairs, au

1 niveau de quand... et soit sécuritaire de revenir. En fait, des gens de... des grades bien  
2 plus élevés que le mien en dehors de la zone chaude. Moi, j'avais aucune notion, je  
3 pouvais pas accéder aux ressources, notamment la Croix Rouge pour les aider. Ce  
4 n'est pas que je suis pas préoccupé ou que je ne veux pas entendre la préoccupation.  
5 Je ne suis pas dans une situation pour les aborder. Y a des gens qui sont bien mieux  
6 placés que moi pour le faire.

7 **Me SANDRA McCULLOCH :** (inintelligible) faire un suivi sur un  
8 volet de questions sur lesquelles vous vous exprimez au sujet de la liste de cibles de  
9 l'auteur présumé, qu'il voulait compléter. Mais c'était pas clair pour moi, comment est-  
10 ce que vous avez venu à croire que l'auteur avait une liste. C'était communiqué à vous  
11 comment et par qui?

12 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ce renseignement-là a été appris  
13 suite au... de ces séances de débriefage avec Lisa. Y avait des informations qui ont été  
14 acheminées suite au débriefage. Alors l'image a été divulguée, nous savions  
15 précisément ce que nous cherchions comme véhicule. Elle a donné des  
16 renseignements sur le fait qu'il y avait plusieurs systèmes d'armes. Elle avait dit... elle a  
17 divulgué y avait beaucoup d'argent à sa disposition et elle a également divulgué qu'il  
18 avait des caches d'armes situées dans plusieurs emplacements à travers ses  
19 nombreuses résidences. Et elle a également divulgué... elle a divulgué qu'il avait une  
20 liste d'individus qu'il cherchait à assassiner.

21 **Me SANDRA McCULLOCH :** Et vous n'étiez pas impliqué dans le  
22 débriefage avec madame Banfield. Vous n'avez pas participé. Alors, qui vous a donné  
23 ces renseignements-là, au sujet de la liste?

24 **GEND. NICK DORRINGTON:** Tous ces renseignements-là est  
25 sortie avec la photo, et comme j'ai dit votre collègue, votre collègue... je me rappelle  
26 pas si c'est annoncé à la radio ou sur le poste de travail mobile, une petite note sur le  
27 poste de travail mobile. Je pourrais pas vous dire précisément d'un sens ou l'autre.

28 **Me SANDRA McCULLOCH :** C'est pas un renseignement qui vous

1 a été donné directement par une personne? C'était un renseignement d'ordre général,  
2 sommaire. Des renseignements fournis par madame Banfield qui a été acheminé vers  
3 tous les membres? C'est ça ma compréhension, que c'était acheminé vers tous les  
4 membres. Avez-vous discuté de cette liste avec un membre de la GRC?

5 **CST NICK DORRINGTON** : Y a aucun besoin d'en discuter.  
6 C'était donné à tout le monde, alors, y avait rien à discuter.

7 **Me SANDRA McCULLOCH** : Étiez-vous au courant des  
8 discussions entre d'autres membres de la GRC au sujet de la liste?

9 **GEND. NICK DORRINGTON**: Non, par le fait que... j'avais compris  
10 qu'il y avait une liste, mais on n'avait pas indiqué qui était sur la liste. De ce que j'ai su,  
11 c'est qu'il y avait présumément une liste.

12 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, quand vous avez dit qu'il n'y  
13 avait pas de noms spécifiques, vous étiez venu à la conclusion indépendante... était  
14 donné ce que vous étiez susceptible d'être sur la liste, étant donné que vous avez une  
15 interaction avec l'auteur auparavant? J'ai conclu qu'il y avait une possibilité, c'est ce  
16 que vous avez déterminé vous-même.

17 **GEND. NICK DORRINGTON**: Oui, oui, j'ai déterminé cela moi-  
18 même.

19 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors pouvez-vous confirmer à  
20 environ quelle heure vous êtes arrivé à cette conclusion-là? Qu'il y a une liste et je  
21 figure peut-être sur la liste?

22 **GEND. NICK DORRINGTON**: Dès que madame Banfield a terminé  
23 sa séance de débriefage, ils ont reçu les renseignements. Alors dès que j'ai entendu  
24 qu'il y avait une liste, c'est précisément lorsque j'ai senti qu'il y avait une bonne  
25 possibilité que je figure sur la liste.

26 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors c'était peut-être peu après que  
27 vous avez communiqué cela à votre épouse?

28 **GEND. NICK DORRINGTON**: Je dirais pas peu après.

1 Probablement quelques heures plus tard finalement.

2 **Me SANDRA McCULLOCH :** Et lorsque vous avez communiqué  
3 ces renseignements-là à votre épouse, ai-je raison de dire que vous devez faire savoir  
4 que l'auteur était... circulait et qu'il chauffait une voiture, une réplique d'une auto-  
5 patrouille de la GRC?

6 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je pense pas que je lui ai donné ces  
7 renseignements-là. J'ai dit de se mettre à l'abri sur place. Elle m'a demandé via texte  
8 aussi si ça pouvait aller. Et j'avais quitté à 11 h la nuit et elle a pas entendu parler de  
9 moi depuis 8 ou 9 heures. Alors elle me demandait si tout allait avec moi, et je présume  
10 que j'ai dû répondre avec oui. On était très, très occupés. Et une fois que j'ai appris qu'il  
11 y avait une liste, je l'ai fait savoir de se mettre à l'abri sur place. Je pense que je lui ai  
12 fait savoir qu'il y a une liste, et de se mettre à l'abri sur place. Désolé... que l'auteur a  
13 une liste et qu'elle devait se mettre à l'abri sur place.

14 **Me SANDRA McCULLOCH :** Vous n'aviez pas davantage de  
15 détails?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Elle savait que c'était un incident de  
17 tireur actif. Alors elle savait pourquoi j'avais été déployé. Mon épouse est intelligente,  
18 alors elle sait que je suis déployé dans un incident de tireur actif. Je... je suis occupé,  
19 elle m'entend pas... pas entendu parlé de moi depuis 8 heures et plus, que y a  
20 beaucoup de choses qui se passent et si elle a besoin de renseignement, elle sait  
21 comment l'obtenir. C'est parce que j'avais compris, elle avait les flux de nouvelles de la  
22 GRC et Twitter aussi. Ce qu'ils ont communiqué et c'est cela les renseignements dont  
23 elle disposait.

24 **Me SANDRA McCULLOCH :** Je voudrais faire un suivi sur  
25 quelques commentaires au sujet de votre déclaration. Donc, je voudrais rebondir sur les  
26 commentaires que vous avez faits ce matin, lorsqu'en premier lieu vous aviez reçu le  
27 commentaire du gendarme McDonald, qui vous informait sur ce qu'il se passait à  
28 Portapique et que vous avez dit que de deux à trois minutes, vous seriez prêt, ensuite



1 vous avez indiqué à monsieur Burrow que vous n'aviez pas contacté votre superviseur  
2 direct, vous n'aviez pas contacté le sergent O'Brien. C'est correct, jusque-là?

3 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

4 **Me SANDRA McCULLOCH :** Donc, pourquoi vous n'aviez pas  
5 contacté le sergent O'Brien?

6 **GEND. NICK DORRINGTON:** Il n'y a pas d'exigence que je devais  
7 le contacter.

8 **Me SANDRA McCULLOCH :** Et pourquoi vous ne l'auriez pas  
9 contacté, le caporal Peterson?

10 **GEND. NICK DORRINGTON:** Il n'était pas, il ne travaillait pas ce  
11 jour-là, à mon service. Je suis sur appel. Donc je suis sur appel, je suis en service.  
12 Donc, ça, c'est la nature de moi lorsque je suis à la maison avec le véhicule. Donc,  
13 lorsqu'on est appelé, on n'appelle jamais son superviseur. Je n'appelle... je n'aurais...  
14 je n'ai jamais appelé le caporal ou euh... On est sur appel, on nous appelle, on répond  
15 à l'appel. Donc, c'est pas anormal. Ce n'est pas des circonstances intentionnelles qui  
16 changeraient les commandes. Je suis sur appel, on m'informe sur la situation, on  
17 insiste. Je suis en service, je réponds à l'appel. Donc, voilà la nature du travail. Ça  
18 serait vraiment bizarre que je les contacte. Je n'ai jamais fait ça auparavant. Et je...  
19 personne, à ma connaissance, ne le ferait. Ou ne l'aurait fait.

20 **Me SANDRA McCULLOCH :** Je veux juste comprendre ce que  
21 vous aviez déclaré à la Commission, à la page 22 de votre déclaration. L'impression  
22 que ça me donne... je vais vous donner ce que j'ai compris et vous dire ce que j'ai  
23 compris. C'est que vous avez la décision de ne pas appeler le caporal Peterson, parce  
24 qu'il n'était pas en service et, au fond de la page, vous dites : Pour moi, j'ai choisi...  
25 c'était un choix de ne pas l'appeler, parce que, selon ma perception, c'est ma  
26 perception que, il n'est pas en particulier... c'est-à-dire que, j'aurais pas eu besoin de  
27 l'appeler, pour la simple raison qu'il n'est pas activement correct ou rationnel... je suis  
28 obligé de l'appeler?

1                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, je ne suis pas obligé de  
2 l'appeler. Ce n'est pas de mon ressort de l'appeler. Donc, c'est le sergent qui est en  
3 service de l'appeler, s'il a besoin de plus de personnel. Moi je suis un gendarme, ma  
4 position ne me permet pas d'appeler quelqu'un en service. Ça ne dépend pas de moi.  
5 Et moi, on m'a appelé, c'est pour ça que j'ai réagi. Donc, caporal Peterson n'était pas  
6 sur appel, donc c'était pas ma responsabilité de l'appeler. Je peux parler des pouvoirs  
7 pour ce qui concerne les appels de n'importe qui. On n'appelle pas n'importe qui. Et ce  
8 sont les décisions, quel qu'elles sont prises. Donc, c'est à eux que revient la décision  
9 d'appeler et de qui appeler. Mais pas à moi.

10                   **Me SANDRA McCULLOCH :** Êtes-vous en mesure de fournir,  
11 c'est-à-dire de faire un petit rappel, c'est-à-dire on va retourner en avril 2020. Qu'est-ce  
12 qui revient... qu'est-ce qui vous revient à l'esprit? Qu'est-ce que vous voulez dire que le  
13 caporal Peterson n'était pas en bonne santé ou bonne en état de le faire ou de réagir?

14                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne sais pas nécessairement que  
15 c'était un tireur pour disséquer mon... mes impressions personnelles à l'égard du  
16 caporal Peterson et par rapport à ses capacités.

17                   **Me SANDRA McCULLOCH:** D'accord. C'est correct, si c'était votre  
18 impression par rapport à un fait, à une expérience que vous avez eue pour arriver à  
19 cette conclusion.

20                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Ma perception personnelle est  
21 rapportée dans le document de base.

22                   **Me SANDRA McCULLOCH:** D'accord. Merci. Aussi, lors de votre  
23 entretien avec la Commission des pertes massives, c'est sur la page 23 du document,  
24 vous décriviez... vous avez décrit qu'avant l'évènement des pertes massives, vous  
25 aviez décrit le détachement auquel vous étiez affecté pour ce qui est des questions de  
26 problèmes de sécurité, et je voudrais savoir si vous pouvez nous en dire plus sur ces  
27 questions ou problèmes de sécurité qui n'ont pas été peut-être...

28                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Au départ, j'avais demandé avant

1 l'arrivée si on peut nous approvisionner au détachement pour les clients que nous  
2 avons et nous n'avons pas de capacité de justement retenir... donc, il y allait... il était  
3 question de la... ils étaient extrêmement violents physiquement au point où ils  
4 pouvaient se blesser eux-mêmes et blesser d'autres membres. Donc, lorsqu'il y a la  
5 capacité d'utiliser quelque chose comme cet outil pour assurer la sécurité des clients  
6 avec... et ça permet aux membres d'agir avec des personnes de façon sécurisée aussi,  
7 ça va réduire la probabilité de stress, que ce soit pour les cadres ou pour les clients  
8 eux-mêmes. Donc, ça coute moins de 1 000 \$, je suggèrerais que pour justement  
9 comme demande de sécurité qu'il y ait... que ce soit sur un trottoir parce que finalement  
10 ça ne va pas couter plus que 5 000 \$. J'avais demandé... nous avons besoin d'avoir  
11 des véhicules rotatifs ou... et on a des éclairages fixés sur les véhicules qui ne bougent  
12 pas, sauf si le véhicule bouge, ils sont automatiques. Donc, les lumières rotatives sont  
13 un excellent outil qui peut être utilisé. J'étais informé que lorsque... justement, ç'a été  
14 refusé quand j'ai demandé.

15 J'ai demandé aussi pour les pare-chocs poussoir ç'a été refusé. On  
16 a dit... et aussi ça pouvait assurer la longue durée de l'utilisation de notre flotte de  
17 véhicules. Donc, ça coute... un pare-chocs poussoir coute 1 200 \$, c'était rien. Ç'a été  
18 refusé, et donc, et je pense que... je suggère... deux semaines après, deux véhicules  
19 ont été touchés et... J'ai demandé aussi, il y avait des membres qui passaient  
20 beaucoup de temps sur la route pour la sécurité publique, pour assurer la sécurité  
21 publique, pour faire des stops, et passaient moins de temps au bureau, donc on avait  
22 demandé le personnel du détachement de Bible Hill avait besoin de moniteurs, ils n'en  
23 avaient pas. Donc, nous avons demandé deux moniteurs, deux écrans, nous avons des  
24 milliers de fenêtres que nous avons besoin d'ouvrir en même temps pour pouvoir faire  
25 notre travail, et pour faire ce travail de façon rapide et efficace de sorte que à ce que  
26 nous puissions être plus efficaces à assurer la sécurité du public lorsqu'on est sur la  
27 route. J'avais demandé pour deux écrans, donc pour les personnes qui partagent la  
28 même station de travail, j'avais demandé six moniteurs. Donc ça, ça coute moins de



1 police en général, son service de police.

2                               Donc, j'aimerais bien que cet inspecteur se regarde un peu. Il a  
3 offert cette position, il avait 12 personnes si jamais il avait reçu la bonne notification  
4 dont il a dit qu'il n'a jamais... il ne l'avait jamais reçue. Donc, s'il l'avait, de ces  
5 12 personnes, j'aurais voulu savoir comment il aurait fait à Portapique.

6                               Donc, je sais pas si j'ai répondu à votre question par rapport à la  
7 relation avec le service de police de Truro qui était difficile en raison de... 90 % des  
8 membres de Bible Hill, ils s'entendent très, très bien avec eux.

9                               **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, ce que je comprends bien par  
10 ce que vous dites, c'est que votre déclaration provient des commentaires qui ont été  
11 faits après les évènements de Portapique?

12                               **GEND. NICK DORRINGTON:** Non. Y'en a plein. Ça, c'est l'un  
13 d'entre eux, et vous savez qu'il est factuel.

14                               **Me SANDRA McCULLOCH:** D'accord. Je vous remercie,  
15 Gendarme Dorrington. C'était ça, mes questions.

16                               **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame McCulloch.  
17 Monsieur Burrill?

18                               **Me ROGER BURRILL:** Pas de questions supplémentaires. Je n'en  
19 ai pas besoin. Merci.

20                               **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Fitch?

21                               **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, Gendarme Dorrington. Merci pour...  
22 Avocats, pour vos questions de suivi, et l'avocat de la Commission Burrill pour le  
23 document de base.

24                               J'ai plusieurs questions pour vous et elles concernent un peu tous  
25 les points qui ont été couverts par rapport à vos réponses... aux réponses que vous  
26 aviez données aux questions. Donc, s'il vous plait, restez « focusé » avec moi.

27                               Donc, si on retourne, on reprend avec votre formation au sein de la  
28 GRC avant d'aller en infanterie, donc votre mandat, j'ai quelques questions sur

1 certaines recommandations pour l'avenir par rapport aux commentaires que vous avez  
2 partagés avec nous. Je me demande pendant que votre période à l'infanterie ou à la  
3 GRC, avez-vous été instructeur pour les forces pour des formations tactiques?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Avez-vous suivi des cours de supervision  
6 par rapport à des interventions à des incidents critiques?

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Au sein de la GRC? Non.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Et à l'infanterie avant?

9 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était l'intervention à... je suis  
10 gendarme certifié de l'intervention à des incidents critiques.

11 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, vous étiez en charge de votre  
12 propre unité lors de vos expériences antérieures?

13 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Lorsque vous aviez reçu l'appel de  
15 votre collègue, vous avez dit que... il vous a informé que c'était un tireur actif dans la  
16 zone de Portapique, ensuite deux, trois minutes à Truro. Pouvez-vous me dire quelles  
17 sont les autres informations que vous aviez reçues avant de prendre votre véhicule et  
18 de conduire vers Portapique pour en savoir plus sur la base de ce que vous aviez  
19 entendu de la part du gendarme MacDonald? Vous aviez mentionné que. lorsque vous  
20 conduisiez à Portapique, vous conduisiez à plus de 200 quelques kilomètres par heure  
21 et pendant que vous travailliez sur votre station de travail?

22 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, avant de prendre ma route,  
23 donc c'était comme un... pas à 200.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, vous étiez en train de vous  
25 connecter pendant que vous conduisiez?

26 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Et lorsque vous conduisiez, étiez-vous en  
28 mesure d'avoir accès à plus d'informations par rapport aux appels que vous aviez

1 mentionnés? Aviez-vous eu l'occasion de lire tout ce que vous receviez?

2 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

3 **COMMISSAIRE FITCH:** Et quand est-ce que vous les avez lus?

4 **GEND. NICK DORRINGTON:** Lorsque je conduisais.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous vous souvenez de ce que disaient  
6 ces lignes que vous receviez?

7 **GEND. NICK DORRINGTON:** Ma compréhension, c'était qu'il y  
8 avait une personne qui s'était montrée à Beach Road, il était dans un véhicule de  
9 police, il avait des fusils, et ce que j'avais compris aussi qu'il y avait un mort, mais je ne  
10 me souviens pas très bien.

11 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, pendant que vous étiez sur la route  
12 ce soir-là, vous aviez reçu l'information qu'il était possiblement... que c'était un véhicule  
13 de police qui était impliqué?

14 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui. Quelque chose donnait  
15 l'impression que c'était ça, oui, que c'était un véhicule de police.

16 **COMMISSAIRE FITCH:** À ce moment-là, vous aviez travaillé dans  
17 la circulation à Beach Road en février et cet appel était à l'origine de Portapique? Vous  
18 n'aviez pas pensé que c'était la même?

19 **GEND. NICK DORRINGTON:** En fait, j'ai fait des centaines d'arrêts  
20 et c'est pas la seule personne que... bien sûr, avait un véhicule qui n'était plus en  
21 service. Donc, c'est clair qu'on peut passer par un autre véhicule sur la... ils ne sont  
22 pas tous... donc, ce n'était pas quelque chose d'anormal.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, pendant que vous conduisiez à  
24 Portapique, aviez-vous à l'esprit de faire attention de voir... c'est-à-dire si jamais il y  
25 aurait possibilité que vous croisiez ou passiez à côté d'un véhicule?

26 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, c'est une autoroute, y'avait pas  
27 de capacité de voir ça déjà, à double sens en plus, mais bien sûr lorsque j'étais sur la  
28 route 2, oui.

1                   **COMMISSAIRE FITCH:** Vous faisiez attention aux véhicules que  
2 vous croisiez lorsque vous étiez sur la route de Portapique?

3                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne me souviens pas être passé à  
4 côté de ce véhicule, pas en particulier. Je ne me souviens pas.

5                   **COMMISSAIRE FITCH:** D'accord. Merci. Je reviens à l'arrêt en  
6 février 2020, la photo que vous aviez, c'était... il y avait comme de la neige et vous  
7 deviez justement... vous deviez faire un... être aux alentours de là où se trouvait la  
8 personne que vous avez confirmé que, pour vous, n'était pas dans les alentours?

9                   **GEND. NICK DORRINGTON:** C'est correct.

10                  **COMMISSAIRE FITCH:** Dans votre déclaration, si je me souviens  
11 bien, et vous avez été... il est fait référence au pare-chocs visible, qu'il y avait un  
12 drapeau canadien en arrière, et ça, c'était dans la déclaration du gendarme... vous  
13 voyez? Dans votre déclaration à l'origine que vous aviez remise à la Commission, vous  
14 parliez de... est-ce que vous parliez du pare-chocs ou du côté du véhicule?

15                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Les deux.

16                  **COMMISSAIRE FITCH:** Et je sais que le type de véhicule dont  
17 vous parlez, c'est des véhicules qui sont... est-ce que vous parliez du côté du véhicule  
18 ou du pare-chocs?

19                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Je ne pouvais pas voir le pare-  
20 chocs. Lorsqu'il m'a dépassé, lorsqu'il est passé à côté de moi, j'ai juste vu sur le côté,  
21 le côté du véhicule.

22                  **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Lorsque vous étiez passé par le  
23 véhicule, vous l'avez... vous vous rappelez [sic] de sa plaque d'immatriculation?

24                  **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, je pense il était... il avait repris  
25 avec son travail de dentisterie, mais je ne sais pas.

26                  **COMMISSAIRE FITCH:** Et lorsque vous avez eu son permis de  
27 conduire, avez-vous vérifié son permis de conduire? Est-ce qu'il y avait...

28                  **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était... il n'y avait pas, il n'y avait



1 rien.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** ET sur votre contravention, on a... est-ce  
3 que vous faites généralement des notes pour vous souvenir de certaines choses quand  
4 vous devez vous présenter devant les tribunaux?

5 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui, sur chaque contravention.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce que vous avez remarqué quelque  
7 chose sur son adresse?

8 **GEND. NICK DORRINGTON:** Oui.

9 **COMMISSAIRE FITCH:** Alors, quand le sergent O'Brien vous a  
10 posé des questions à propos de l'arrêt du véhicule et que si vous aviez des informations  
11 supplémentaires, vous avez dit que vous avez reçu la photo de votre téléphone et  
12 confié par la GRC.

13 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était le seul téléphone que j'avais.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc, il y avait cette photo-là et une  
15 autre?

16 **GEND. NICK DORRINGTON:** Non, il y avait une deuxième photo,  
17 je ne sais pas pourquoi cette photo a été incluse dans votre trousse, mais j'ai soumis  
18 les deux photos avec.

19 **COMMISSAIRE FITCH:** Et est-ce que ces deux photos ont été  
20 envoyées par texto?

21 **GEND. NICK DORRINGTON:** Je sais que la photo de la matricule  
22 était envoyée, je ne me souviens pas si j'ai envoyé les deux photos.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** Et puis sur l'envoi du texto, je sais que lors  
24 de certains témoignages antérieurs, on vous avait demand... des membres ont...  
25 devaient vous envoyer un texto s'ils avaient... s'ils voulaient recevoir la photo que vous  
26 aviez. Est-ce que vous saviez combien de personnes auraient reçu ce texto?

27 **GEND. NICK DORRINGTON:** C'était peut-être environ sept  
28 personnes au total. Huit.

1                   **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce que c'est des gens qui ont fait la  
2 demande à vous ou est-ce que c'est vous qui avez initié l'envoi?

3                   **GEND. NICK DORRINGTON:** Y'en avait trois des membres du GTI  
4 qui se présentaient sur la scène qui me demandaient ces photos et j'en ai envoyé une  
5 aussi à la gendarme Colford et je crois qu'elle m'avait envoyé un texto, car elle était  
6 nouvelle et je ne l'avais pas dans mes contacts, si je me souviens bien. J'avais déjà les  
7 contacts de Patton, Merchant et Beselt, je le leur ai envoyées.

8                   **COMMISSAIRE FITCH:** Et à quoi vous attendiez-vous?

9                   **GEND. NICK DORRINGTON:** En ce qui a trait au fait que ce  
10 renseignement parvienne ou pas au chef d'intervention et donc, tout le monde avait  
11 accès à cela; j'ai donné des détails de l'auteur et ça, c'était rendu à la STO, j'ai donné  
12 les détails de l'auteur et de son véhicule. J'ai donné son âge, son allure, son  
13 apparence, quel véhicule il avait, son matricule, tout ça a été donné par internet... par la  
14 radio, pardon, par la radio, par la radio du comté de Colchester.

15                   **COMMISSAIRE FITCH :** En sachant ce qu'on sait maintenant avec  
16 le volume de communications, est-ce qu'on peut dire que parfois, des renseignements  
17 critiques sont oubliés ou manqués quand ça passe par radio?

18                   **GEND. NICK DORRINGTON :** C'est toujours possible.

19                   **COMMISSAIRE FITCH :** Quand vous étiez affecté avec le  
20 gendarme Lafferty au contrôle du périmètre – d'abord à l'est, le Brown Loop puis  
21 ensuite, vous vous êtes déplacé – et je comprends à votre exposition au danger, ça,  
22 c'est au point de contrôle. Est-ce que vous vous êtes parlé de... est-ce que vous aviez  
23 des préoccupations qu'il y avait peut-être une autre sortie de Portapique – par exemple,  
24 par le Brown Loop?

25                   **GEND. NICK DORRINGTON :** Il y avait la possibilité que l'auteur  
26 puisse quitter Portapique n'importe comment – peut-être pas en véhicule. Il aurait pu  
27 comme quitter à pied, il aurait pu traverser le chenal à la nage. On ne savait pas ce que  
28 cette personne allait faire. On ne le savait, même si combien il y en avait – on ne savait

1 pas où ils étaient. On ne savait pas quels étaient leurs intentions, s'ils voulaient rester  
2 ou quitter, si ça allait devenir un suicide – on n'avait aucune idée.

3                                   On savait que c'était une menace active, plusieurs décès,  
4 l'évènement était en cours, les structures étaient en feu, il y avait des coups de feu et  
5 moi, je présumais qu'il y avait des munitions qui explosaient sous la chaleur des feux,  
6 mais environ 90 % des faits étaient inconnus. Est-ce qu'on aurait pu imaginer la  
7 possibilité de sortie... qu'il sorte de là? Oui, absolument. Est-ce que c'était l'une de mes  
8 préoccupations? Oui. Mais est-ce qu'on avait la capacité de contrôler toutes ces  
9 possibles sorties? Non, on n'avait pas les ressources nécessaires pour contrôler toutes  
10 les sorties possibles. Il y avait des points, donc, que plusieurs membres ne  
11 connaissaient même pas, des sorties.

12                                   **COMMISSAIRE FITCH** : Merci.

13                                   **GEND. NICK DORRINGTON** : C'est beau, on continue.

14                                   **COMMISSAIRE FITCH** : Vous avez dit que quand vous avez été  
15 dans le secteur de la cour Cobequid, que vous étiez en train de faire le tour des cours  
16 avant et arrière et aussi de la plage. Je me demande si un moment donné, vous étiez à  
17 pied ou vous étiez toujours dans la voiture en train de chercher des scènes douteuses?

18                                   **GEND. NICK DORRINGTON** : La seule fois que je suis descendu  
19 du véhicule – en fait, c'était deux fois; c'était quand j'étais devant le [ ] ou le [ ] Ferris, je  
20 pense et c'était pour évacuer la résidence parce que la porte était grande ouverte. Et  
21 ensuite, je suis allé vers 293; cette structure était réduite en cendres et je n'avais pas  
22 envie de contaminer cette scène, donc je savais que les crimes majeurs allaient  
23 enquêter sur cette scène et je ne voulais pas que ma présence compromette la scène.  
24 Il n'y a rien que je ne pourrais déterminer en regardant sur place.

25                                   Et l'autre chose, c'était quand... c'était sur la promenade Orchard  
26 Beach, où j'ai été vérifier l'une des résidences qui avait une très grande... une très  
27 grande cour, je voulais m'assurer qu'il n'y ait pas de cadavre à cet endroit-là. Mais non,  
28 à part ça, je ne suis pas descendu de mon véhicule.

1                   **COMMISSAIRE FITCH** : Est-ce qu'il y avait quelqu'un qui avait  
2 donné des directives à vous et votre collègue qu'il fallait guetter la possibilité qu'il y ait  
3 encore des victimes qui ont survécu?

4                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Non.

5                   **COMMISSAIRE FITCH** : Et dernière question : quand on vous a  
6 demandé de faire une vérification de la santé mentale chez quelqu'un, qu'est-ce que  
7 vous avez... comment est-ce que vous avez trouvé cela?

8                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Bon, ben c'est ça; c'est tout à fait  
9 raisonnable que quelqu'un se préoccupe de son proche dans ce secteur étant donné ce  
10 qui se passait... ce qui se passait à Portapique. C'est ce qu'ils voulaient que je fasse, je  
11 le comprends. Et tout ce que je peux dire aux familles, c'est que je dois m'excuser  
12 auprès d'elles de ne pas avoir pu aider à la manière que j'aurais voulu le faire ou que je  
13 l'aurais fait habituellement, étant donné les circonstances.

14                   **COMMISSAIRE FITCH** : Merci beaucoup. Merci beaucoup de vos  
15 réponses. Je sais que ce sont des questions difficiles. J'en ai une dernière à vous  
16 poser : vous avez trouvé qu'il y avait de la confusion sur le terrain quant à qui devait  
17 donner les ordres – si c'était le sergent O'Brien ou le gestionnaire de risques. Est-ce  
18 que cette confusion était présente avant l'arrivée du CIC ou est-ce que ça s'est  
19 poursuivi après son installation?

20                   **GEND. NICK DORRINGTON** : Eh bien, je dirais que la confusion  
21 perdurait – bien que le CIC s'est mis en place, ils ont mis deux ou trois minutes afin de  
22 mettre leurs communications en fonction. Ça, c'était un défi.

23                   Ensuite, il y avait l'équipe GTI... le GTI recevait des directives du  
24 CIC, mais on recevait aussi de la part du gestionnaire de risques O'Brien, qui n'avait  
25 pas rapport aux paramètres qui feraient en sorte que le GTI serait présent.

26                   Bon, quand on est au bas de l'échelle, on doit respecter toutes les  
27 directives; c'était ça le défi. Nous étions responsables et on devait... on était... on  
28 relevait de nos supérieurs, on devait obéir à leurs ordres. J'ai choisi d'être gendarme et

1 c'est pour cela qu'ils sont des sergents et des inspecteurs qui doivent prendre des  
2 décisions de commandement et nous devons observer et obéir à leurs ordres. C'est  
3 comme ça que ça marche.

4 Dans ce cas, on avait plusieurs personnes qui nous donnaient des  
5 directives.

6 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci – j'apprécie.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Commissaire Stanton?

8 **COMMISSAIRE STANTON** : Non, nous n'avons pas d'autres  
9 questions.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Gendarme Dorrington, donc, je  
11 peux vous remercier d'avoir été présent aujourd'hui, d'avoir répondu aux questions.  
12 C'est toujours difficile et nous sommes reconnaissants. Merci de nous avoir aidés avec  
13 ce travail important. Vous êtes libre de partir.

14 **COMMISSAIRE STANTON** : Maître VanWart,

15 **Me JAMIE VanWART** : Merci, Commissaire.

16 Je voulais saisir cette occasion pour traiter un certain nombre de  
17 documents qui doivent être déposés en preuve.

18 Le premier document remonte à la décision du commissaire du 9  
19 mars où on disait que les avocats de la Commission devaient obtenir davantage  
20 d'informations de Donnelly Wilson. Nous avons maintenant une déclaration qui a été  
21 donnée le 9 juin 2022, 0058987. Est-ce que l'on peut déposer ce document en preuve?

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 2322.

23 **--- PIÈCE No. 2322**

24 (COMM0058987) affidavit de Donalee Williston

25 **Me JAMIE VanWART** : Nous avons ensuite un document sur le  
26 tournage d'observations du Big Stop d'Enfield qui a été donnée par l'entreprise Big  
27 Stop, qui était le propriétaire des caméras de sécurité à cet endroit-là et chaque  
28 séquence comprend deux fichiers; ensuite, il y a le fichier AVI et ensuite, il y a une

1 fichier texte SMI qui donne l'horodatage. Il y en a un qui doit être déposé en preuve,  
2 005812; c'est donc le dossier qui donne l'horodatage pour un autre document qui est  
3 déjà en preuve, c'est P-01094. Donc, si je peux demander que 0053812 soit déposé en  
4 preuve?

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Oui, c'est 2323.

6 **--- PIÈCE No. 2323**

7 (COMM0053812) L'horodatage du fichier texte SMI  
8 d'observations du Big Stop d'Enfield en lien à la pièce P-  
9 1094

10 **Me JAMIE VanWART** : Et finalement, nous avons un certain  
11 nombre de pièces qui portent sur une table ronde qui aura lieu le 23 juin, donc qui porte  
12 sur les communications d'urgence dans la GRC et ses agence, l'interopérabilité entre  
13 les agences. Il s'agit de 22 documents; je ne vais pas les présenter au grand complet,  
14 mais tous ces documents portent sur la table ronde. La liste des documents a été  
15 fournie aux avocats des participants.

16 Madame la registraire, ce sont 22 documents.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Ces documents sont  
18 effectivement déposés en pièces. Merci. Déposés en preuve, merci.

19 **Me JAMIE VanWART** : Merci. Commissaires?

20 **COMMISSAIRE STANTON** : Merci Maître VanWart. Nous allons...  
21 nous continuons à apprendre beaucoup sur ce qui s'est passé et comment et pourquoi  
22 ça s'est passé. Les témoins comme le gendarme Dorrington nous ont aidés à renforcer  
23 notre compréhension de ces événements et comment les décisions et les actions se  
24 sont produites. Je veux vous remercier, donc, gendarme Dorrington de nous avoir  
25 aidés. On veut aussi remercier les avocats de la Commission et des participants; il est  
26 toujours utile d'entendre vos questions.

27 Nous avons deux nouvelles décisions sur le site de la Commission;  
28 il y a une décision sur la possibilité d'interroger les témoins et une autre sur la

1 publication des cinq vidéos du Big Stop à Enfield; ces vidéos sont maintenant  
2 disponibles sur... dans les documents source pour le document fondamental de Big  
3 Stop.

4                               Demain, nous allons poursuivre avec les communications et le  
5 soutien et nous allons présenter deux autres documents fondamentaux, dont un  
6 document sur les soutiens offerts aux familles et aux communautés et un autre  
7 document sur les déclarations publiques par la GRC et les gouvernements. Nous  
8 écouterons aussi le gendarme Wayne Bent et il va parler de son rôle comme lien de la  
9 GRC vers les familles.

10                              Donc, profitez de toute l'information qui est disponible sur le site de  
11 la Commission; cela vous aidera à comprendre ce qui s'est passé, pourquoi et  
12 comment. Avec ces documents et ces webdiffusions, vous pouvez voir que l'on fait du  
13 progrès ensemble sur le mandat qui nous a été confié et songer aux recommandations  
14 potentielles que vous voudriez émettre afin de rendre vos collectivités plus en sécurité.  
15 Et aussi, souvenez-vous qu'il y a un soutien au bien-être qui est disponible pour les  
16 gens qui sont ici et aussi d'autres ressources qui sont disponibles sur le site web si  
17 vous connaissez ou si vous-même vous avez besoin d'aide.

18                              Merci beaucoup et on se voit demain.

19                              **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci! Les procédures  
20 reprendront le 21 juin 2022 à 9 h 30 du matin.

21 **--- La séance est ajournée à 14 h 48**

22

23

24

25

26

27

28

1

2

**CERTIFICATION**

3

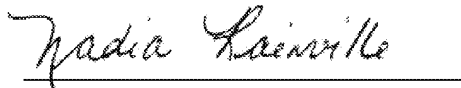
4 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
5 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
6 and ability, and I so swear.

7

8 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une  
9 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
10 capacités, et je le jure.

11

12



13

Nadia Rainville